

# 2025

Le rapport annuel de la  
représentante spéciale sur les  
questions de genre

## LA SANTÉ ET LES DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS DANS LA RÉGION DE L'OSCE – PROTÉGER LES ACQUIS, CONTRE LES MENACES



Organization for Security and Co-operation in Europe  
PARLIAMENTARY ASSEMBLY



**RAPPORT SUR LES QUESTIONS DE GENRE DE 2025 :**  
*La santé et les droits sexuels et reproductifs dans la région  
de l'OSCE –*  
*Protéger les acquis, contrer les menaces*

**PRÉSENTÉ PAR L'HONORABLE HEDY FRY,  
REPRÉSENTANTE SPÉCIALE DE L'AP OSCE SUR LES QUESTIONS DE GENRE**



# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>PARTIE I : SANTÉ ET DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS DANS LA RÉGION DE L'OSCE</b> ....	<b>3</b>
A. Engagements internationaux en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs .....	4
B. Menaces pour la santé et les droits sexuels et reproductifs dans la région de l'OSCE .....	6
1. Mouvements « anti-genre » .....	6
2. Accès aux soins liés à l'avortement .....	9
3. Accès à la contraception .....	12
Conclusion et appel à l'action .....	15
<b>PARTIE II : SOMMAIRE DES ACTIVITÉS DE LA REPRÉSENTANTE SPÉCIALE DE L'AP OSCE SUR LES QUESTIONS DE GENRE EN 2024-2025</b> .....	<b>17</b>
A. Rapport sur les questions de genre pour 2024 .....	17
B. Table ronde avec des organisations de la société civile roumaine.....	17
C. Session annuelle de 2024 à Bucarest (Roumanie).....	18
D. 16 jours de militantisme contre la violence fondée sur le genre .....	19
E. Webinaire sur les 30 ans du Programme d'action de Beijing : le rôle des parlements .....	19
F. Cinquième réunion du Réseau informel sur les questions de genre de l'AP OSCE.....	20
G. Table ronde avec des organisations de la société civile slovaque .....	20
H. Commission ad hoc sur la migration .....	20
I. Consultation sur un point additionnel .....	21
<b>PARTIE III</b> .....	<b>22</b>
<b>SECTION I : ÉQUILIBRE ENTRE LES GENRES AU SEIN DE L'AP OSCE</b> .....	<b>22</b>
<b>A. DONNÉES SUR LE RÉPERTOIRE DES MEMBRES</b> .....	<b>24</b>
<b>B. INITIATIVE VISANT À STIMULER LA PARTICIPATION DES FEMMES</b> .....	<b>24</b>
<b>C. ÉQUILIBRE ENTRE LES GENRES PARMIS LES MEMBRES DU BUREAU DE L'AP OSCE</b> ....	<b>26</b>
1. Femmes aux postes de président et de vice-présidents au sein de l'AP OSCE .....	27
2. Membres des bureaux des commissions générales de l'AP OSCE .....	27
3. Représentants spéciaux de l'AP OSCE .....	27
<b>D. PARTICIPATION DES FEMMES AUX RÉUNIONS STATUTAIRES</b> .....	<b>28</b>
1. Session annuelle de 2024 .....	28
2. Réunion d'automne 2024 .....	29
3. Réunion d'hiver 2025 .....	29
<b>E. PARTICIPATION DES FEMMES AUX COMMISSIONS AD HOC DE L'AP OSCE</b> .....	<b>30</b>
<b>F. PARTICIPATION DES FEMMES AUX MISSIONS D'OBSERVATION DES ÉLECTIONS DE L'AP OSCE EN 2024-2025</b> .....	<b>31</b>
<b>G. ACTIVITÉS ET RÉUNIONS SUR PLACE ET EN LIGNE</b> .....	<b>31</b>
1. Réseau informel des jeunes parlementaires .....	32
2. Réseau informel sur l'égalité des genres .....	32

3. Participation aux événements ouverts à l'ensemble de l'AP OSCE en 2024–2025 .....	33
<b>SECTION II : ÉGALITÉ DES GENRES AU SEIN DU SECRÉTARIAT INTERNATIONAL DE L'AP OSCE .....</b>	<b>34</b>
<b>A. PERSONNEL PERMANENT .....</b>	<b>34</b>
<b>B. PROGRAMME D'ADJOINTS DE RECHERCHE .....</b>	<b>35</b>
<b>REPRÉSENTATION DES FEMMES AU SEIN DES PARLEMENTS NATIONAUX DES ÉTATS PARTICIPANTS DE L'OSCE .....</b>	<b>35</b>
<b>ÉQUILIBRE ENTRE LES GENRES CHEZ LES AMBASSADEURS ET LES REPRÉSENTANTS PERMANENTS AU CONSEIL PERMANENT DE L'OSCE À VIENNE .....</b>	<b>36</b>
<b>ANNEXE A .....</b>	<b>37</b>





AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ : L'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ne fait aucune déclaration ni garantie, exprimée ou implicite, quant à l'exhaustivité et à la fiabilité de ce rapport et des données qu'il contient.



## INTRODUCTION

En 1995, le monde s'est réuni à Beijing, en Chine, à l'occasion de la quatrième conférence mondiale sur les femmes. Lors de cette conférence, les dirigeants de 189 pays ont adopté la *Déclaration et Programme d'action de Beijing*, un plan de référence pour faire progresser les droits des femmes dans le monde. Ce document souligne que les droits des femmes sont des droits de la personne et invite les gouvernements et les autres acteurs à prendre les mesures nécessaires pour éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et pour supprimer les obstacles à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes. Il met aussi en lumière la nécessité de prévenir et d'éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes, d'assurer l'égalité d'accès et de traitement des femmes et des hommes en matière de soins de santé et de renforcer les droits et les services des femmes en matière de santé sexuelle et reproductive.

Dans les 30 années qui ont suivi l'adoption de la *Déclaration et Programme d'action de Beijing*, des progrès ont été réalisés en matière d'égalité des genres, de droits et d'autonomisation des femmes. Cela dit, à l'échelle mondiale, les progrès ont été trop lents, irréguliers et inégaux. Dans le monde entier, des femmes continuent de faire face à de la discrimination et à des obstacles importants qui les empêchent de participer pleinement et sur un pied d'égalité à la société. En effet, en 2025, aucun pays n'aura encore atteint l'égalité totale entre hommes et femmes. En fait, au lieu de s'améliorer, la situation des femmes dans certains pays et certaines parties du monde s'est détériorée ces dernières années.

La guerre en Ukraine, tout particulièrement, a un impact dévastateur sur les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre. Comme je l'ai écrit dans mon rapport de 2023 – *Comprendre les conséquences genrées de la guerre en Ukraine et y répondre* – l'agression brutale et illégale de la Russie contre l'Ukraine a provoqué une crise humanitaire qui a touché de manière disproportionnée les femmes et les filles<sup>1</sup>. Les femmes et les filles constituent la majorité des personnes déplacées en Ukraine et de celles qui ont cherché refuge à l'étranger. Les femmes et les filles déplacées en Ukraine et celles qui ont fui la guerre font face à des difficultés particulières en matière de sécurité alimentaire, de bien-être économique et d'accès aux services de santé.

Les droits des femmes et des personnes de diverses identités de genre sont également menacés dans d'autres parties de la région de l'OSCE, surtout en ce qui concerne la santé et les droits sexuels et reproductifs. Dans plusieurs pays de la région de l'OSCE, des dirigeants et des mouvements politiques mènent des tentatives délibérées visant à miner les droits des personnes à prendre librement des décisions concernant leur corps, leur sexualité et leur reproduction. De telles attaques contre la santé et les droits sexuels et reproductifs remettent

---

<sup>1</sup> Hedy Fry, représentante spéciale de l'AP OSCE sur les questions de genre, *Comprendre les conséquences genrées de la guerre en Ukraine et y répondre*, AP OSCE, juin 2023.

en cause les gains péniblement réalisés depuis l'adoption de la *Déclaration et Programme d'action de Beijing* et font peser une menace directe sur les droits de la personne des populations de notre région.

Le présent rapport se divise en trois grandes parties. La partie I est consacrée à la santé et aux droits sexuels et reproductifs, et notamment aux menaces récentes qui pèsent sur la santé et les droits sexuels et reproductifs dans la région de l'OSCE. Elle se termine par des recommandations aux gouvernements et aux parlementaires des États participants de l'OSCE sur les moyens de mettre en œuvre et de renforcer les services et les protections en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs.

La partie II fait le survol des activités et des initiatives que j'ai menées en 2024-2025 dans le cadre de mes fonctions de représentante spéciale de l'AP OSCE sur les questions de genre. Enfin, la partie III fournit des données sur l'équilibre entre les sexes au sein du Bureau et du Secrétariat de l'AP OSCE, des statistiques sur la participation des femmes aux réunions statutaires, aux missions d'observation électorale et aux commissions spéciales de l'AP OSCE, ainsi que des informations sur la représentation des femmes dans les parlements nationaux des États participants de l'OSCE.

## PARTIE I : SANTÉ ET DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS DANS LA RÉGION DE L'OSCE

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) décrit la pleine jouissance de la santé et des droits sexuels et reproductifs comme la capacité d'une personne de sentir « un bien-être physique, mental et social complet pour tout ce qui a trait à son système reproductif et à ses fonctions<sup>2</sup> ». L'OMS précise que, du point de vue pratique, la santé et les droits sexuels et reproductifs renvoient à une vaste gamme de services qui concernent « l'accès à la contraception, les soins de fertilité et d'infertilité, la santé maternelle et périnatale, la prévention et le traitement des infections transmissibles sexuellement (ITS), la protection contre la violence sexuelle et sexiste, et la sensibilisation à des relations sûres et saines ».

À l'échelle internationale, des progrès considérables ont été réalisés en matière de santé sexuelle et reproductive au cours des dernières décennies. Le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), par exemple, indique que le taux mondial de grossesses non désirées a chuté de près de 20 % depuis 1990, tandis que le nombre de femmes utilisant des méthodes contraceptives modernes a doublé au cours de la même période<sup>3</sup>. Entre-temps, le taux de mortalité maternelle a diminué de 34 % entre 2000 et 2020, une situation que l'UNFPA attribue principalement à un meilleur accès à des soins obstétriques de qualité et d'urgence. Il est important de noter qu'au moins 162 pays ont adopté à ce jour des lois contre la violence domestique et 147 appliquent des lois contre le harcèlement sexuel en milieu de travail<sup>4</sup>.

Malgré ces avancées, des signes inquiétants montrent un arrêt des progrès mondiaux en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs ; dans certaines parties du monde, on observe même un retour en arrière. Ces dernières années, de nouvelles lois et restrictions ayant été adoptées dans de nombreux pays, y compris dans la région de l'OSCE, ont imposé des barrières ayant une incidence sur la capacité des populations d'accéder aux services de santé sexuelle et reproductive. Ces obstacles ont de lourdes conséquences – parfois des conséquences fatales – sur la santé, notamment celle des femmes et des personnes de diverses identités de genre. Comme nous le verrons dans la section suivante, ces obstacles constituent également une violation directe des engagements internationaux pris par les pays en matière de respect et de protection de la santé et des droits sexuels et reproductifs.

---

<sup>2</sup> Organisation mondiale de la Santé (OMS), [Sexual and reproductive health and rights](#) [TRADUCTION].

<sup>3</sup> Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), [Destins entremêlés, leurs d'espoir : Mettre fin aux inégalités dans la santé et les droits sexuels et reproductifs](#), État de la population mondiale 2024.

<sup>4</sup> ONU Femmes, [Facts and figures : Ending violence against women](#), 24 novembre 2023.

## A. Engagements internationaux en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs

Les principaux accords et conventions internationaux sur les droits de la personne établissent des garanties en ce qui concerne la santé et les droits sexuels et reproductifs. L'article 16 de la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (1979), par exemple, garantit aux femmes les « mêmes droits de décider librement et en toute connaissance de cause du nombre et de l'espacement des naissances et d'avoir accès aux informations, à l'éducation et aux moyens nécessaires pour leur permettre d'exercer ces droits<sup>5</sup> ». En 1999, l'organe qui supervise la mise en œuvre de cette convention – le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) – a recommandé aux États de « donner une place prioritaire à la prévention des grossesses non désirées, par la planification familiale et l'éducation sexuelle, et [de] réduire les taux de mortalité maternelle par des services de maternité sans risques, et d'assistance prénatale<sup>6</sup> ».

L'organe chargé de surveiller la mise en œuvre du *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* – le Comité des droits économiques, sociaux et culturels – a également affirmé que les services de santé maternelle sont une obligation fondamentale à laquelle les États ne peuvent déroger en aucune circonstance. En 2000, ce comité a souligné que les États ont l'obligation de prendre des mesures concrètes pour faire respecter le droit à la santé dans le contexte de la grossesse et de l'accouchement<sup>7</sup>. Plus récemment, en 2016, le comité a recommandé aux États d'« abroger ou supprimer les lois, les politiques et les pratiques qui incriminent, entravent ou compromettent l'accès des individus ou de certains groupes aux ressources, aux services, aux biens et à l'information de santé sexuelle et procréative<sup>8</sup> ».

La santé et les droits sexuels et reproductifs ont aussi été reconnus comme étant essentiels à la santé humaine, ainsi qu'à l'égalité des genres et au développement économique et social au sens large dans le contexte des Objectifs de développement durable (ODD) et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. L'égalité des genres et l'autonomisation des femmes sont au cœur des 17 ODD adoptés par les États membres des Nations Unies en 2015. Plus précisément, l'ODD 5, qui vise à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles, contient plusieurs cibles dans le domaine de la santé et des droits sexuels et reproductifs. À l'appui de cet objectif, la cible 5.6 consiste à :

---

<sup>5</sup> [Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes](#), article 16, Assemblée générale des Nations Unies, résolution 24/180, 18 décembre 1979.

<sup>6</sup> Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, [Recommandation générale n° 24 : Article 12 de la Convention \(Les femmes et la santé\)](#), par. 31(c), 20<sup>e</sup> session, 1999.

<sup>7</sup> Comité des droits économiques, sociaux et culturels, [Observation générale n° 14 – Le droit au meilleur état de santé susceptible d'être atteint \(art. 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels\)](#), 22<sup>e</sup> session, E/C.12/2000/4, 11 août 2000.

<sup>8</sup> Comité des droits économiques, sociaux et culturels, [Observation générale n° 22 sur le droit à la santé sexuelle et procréative \(art. 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels\)](#), E/C.12/GC/22, 2 mai 2016.

Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finaux des conférences d'examen qui ont suivi<sup>9</sup>.

La Conférence internationale sur la population et le développement dirigée par les Nations Unies s'est tenue au Caire, en Égypte, en 1994. Le *Programme d'action* qui en a résulté, adopté par 179 États membres des Nations Unies, établit que la santé sexuelle et reproductive fait partie des droits de la personne<sup>10</sup>. L'année suivante, lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de 1995, les gouvernements participants ont explicitement consacré les droits des femmes comme droits de la personne dans la *Déclaration et Programme d'action de Beijing*. En ce qui concerne particulièrement la santé reproductive, ce document affirme que les droits fondamentaux des femmes « comprennent le droit d'être maîtresses de leur sexualité, y compris leur santé en matière de sexualité et de procréation, sans aucune contrainte, discrimination ou violence, et de prendre librement et de manière responsable des décisions dans ce domaine<sup>11</sup> ».

L'OSCE et l'AP OSCE ont également pris des engagements en matière de santé sexuelle et reproductive dans le cadre de leur vision globale de la sécurité. Le Plan d'action 2004 de l'OSCE pour la promotion de l'égalité des sexes, par exemple, reconnaît que l'exercice intégral et égal par les femmes de leurs droits fondamentaux est essentiel au maintien de la paix, de la prospérité et de la démocratie dans la région de l'OSCE<sup>12</sup>. En mettant en évidence le lien entre la sécurité, la prospérité et l'exercice des droits fondamentaux des femmes, la *Déclaration de Birmingham* de 2022 de l'AP OSCE souligne que les garanties en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs sont essentielles à l'autonomisation politique et économique des femmes<sup>13</sup>. S'appuyant sur cet engagement, l'AP OSCE a adopté, à sa session annuelle de 2023 à Vancouver, une déclaration qui demande aux États participants accueillant des réfugiés et des personnes déplacées de garantir l'accès à une gamme complète de services universels, accessibles et abordables en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs<sup>14</sup>. Plus

---

<sup>9</sup> Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, [Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles](#), Objectif de développement durable 5.

<sup>10</sup> UNFPA, [Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement](#), édition du 20<sup>e</sup> anniversaire, 2014.

<sup>11</sup> Nations Unies, La quatrième conférence mondiale sur les femmes, [Déclaration et programme d'action de Beijing](#), 4-15 septembre 1995, par. 96.

<sup>12</sup> OSCE, [2004 OSCE Action Plan for the Promotion of Gender Equality](#), MC.DEC/14/4, 7 décembre 2004.

<sup>13</sup> AP OSCE, [Déclaration de Birmingham et résolutions](#), par. 163, 29<sup>e</sup> session annuelle, juillet 2022.

<sup>14</sup> AP OSCE, [Déclaration de Vancouver et résolutions](#), par. 134, 30<sup>e</sup> session annuelle, juillet 2023.

récemment, à la session annuelle de 2024, tenue à Bucarest (Roumanie), l'AP OSCE a pressé les États participants de fournir des ressources aux organisations de la société civile qui apportent une assistance – y compris en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs – aux victimes de violences sexuelles ou fondées sur le genre dans les situations de conflit et d'après-conflit<sup>15</sup>.

Comme indiqué ci-dessus, les États participants de l'OSCE, et plus largement les membres de la communauté internationale, se sont engagés à de nombreuses reprises et sur diverses tribunes internationales à soutenir la santé et les droits sexuels et reproductifs de tout le monde. Cependant, malgré les obligations de respecter et de protéger les droits liés à la santé sexuelle et reproductive, on observe depuis peu un nombre alarmant d'exemples d'États qui agissent de façon contraire à ces engagements. La section suivante met en évidence les défis et les menaces qui pèsent sur la santé et les droits sexuels et reproductifs dans la région de l'OSCE.

## **B. Menaces pour la santé et les droits sexuels et reproductifs dans la région de l'OSCE**

Les mouvements opposés à l'égalité des genres dans la région de l'OSCE et ailleurs dans le monde mettent en péril la santé et les droits sexuels et reproductifs. La présente section traite de ces mouvements et de l'impact de leurs activités. Elle met également en lumière deux types de services de santé sexuelle et reproductive qui sont la cible de ces mouvements : l'accès aux soins liés à l'avortement et l'accès à des moyens de contraception modernes.

### **1. Mouvements « anti-genre »**

Ces dernières années, la mobilisation contre l'égalité des genres ainsi que la santé et les droits sexuels et reproductifs a été importante. Selon un rapport du Groupe de travail des Nations Unies sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles publié en 2024, cette mobilisation est le fait « de mouvements politiques, culturels et religieux nationalistes, fondamentalistes et conservateurs qui regroupent des acteurs du monde politique, des milieux religieux et de la société civile ». Ensemble, ces mouvements sont souvent décrits comme étant « anti-genre » ou « anti-droits<sup>16</sup> ». Dans un document d'orientation publié en 2020, le Groupe de travail des Nations Unies sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles indique que les groupes impliqués dans les mouvements anti-genre partagent des objectifs et des stratégies et ciblent « les droits des personnes LGBTIQ+, les droits en matière de procréation, l'éducation tenant compte des questions de genre à l'école, et la notion même de genre<sup>17</sup> ». Il a laissé entendre que la discrimination dont les femmes sont victimes en matière de santé et de droits sexuels et

---

<sup>15</sup> AP OSCE, [Déclaration de Bucarest et résolutions](#), par. 168, 31<sup>e</sup> session annuelle, juillet 2024.

<sup>16</sup> Nations Unies, Conseil des droits de l'homme, [Montée des réactions hostiles à l'égalité des sexes et nécessité urgente de réaffirmer l'égalité réelle des femmes et des filles et leurs droits humains](#), A/HRC/56/51, 15 mai 2024, p. 5.

<sup>17</sup> Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles, [Égalité des genres et réactions hostiles au concept de genre](#), document d'orientation, 2020, p. 7.

reproductifs est en grande partie imputable à l'instrumentalisation des droits des femmes par ces groupes anti-genre<sup>18</sup>.

À l'aide de campagnes organisées et de propositions législatives, les mouvements anti-genre cherchent à influencer sur le processus législatif, l'élaboration des politiques et la formation de l'opinion publique. Les rapports du Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles montrent que ces mouvements, dans de nombreux pays, influencent la prise de décisions par le biais de campagnes et de propositions législatives qui visent à stopper ou à faire reculer les progrès. Par exemple, il y a eu des efforts concertés dans diverses régions pour maintenir ou même instaurer des interdictions sur l'interruption de grossesse<sup>19</sup>. Globalement, selon le Forum parlementaire européen pour les droits sexuels et reproductifs, les membres du réseau Agenda Europe – décrit comme un réseau informel de plus de 300 organisations et individus anti-genre de plus de 30 pays européens et des États-Unis – ont lancé, depuis 2013, plus de 15 initiatives politiques pour faire reculer l'égalité des genres, les droits des personnes LGBTQ+ ainsi que la santé et les droits sexuels et reproductifs<sup>20</sup>.

Les mouvements anti-genre s'en prennent aussi aux défenseuses et aux défenseurs des droits de la personne et aux organisations de la société civile qui se consacrent à la promotion et à la protection de la santé et des droits sexuels et reproductifs dans certaines parties de la région de l'OSCE. Selon le Conseil de l'Europe, les défenseurs des droits de la personne sont de plus en plus souvent confrontés à des menaces pour leur sécurité personnelle, ainsi qu'à des actes d'intimidation et de harcèlement de la part d'acteurs anti-genres<sup>21</sup>. De nombreuses organisations de la société civile doivent aussi relever des défis liés à leur environnement de travail. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport annuel de 2024 intitulé *Promouvoir des sociétés libres et inclusives : Le rôle des organisations de la société civile en période de recul de la démocratie*, dans certains pays, les organisations de la société civile qui se consacrent aux

---

<sup>18</sup> Nations Unies, Conseil des droits de l'homme, [Rapport du Groupe de travail chargé de la question de la discrimination à l'égard des femmes, dans la législation et dans la pratique](#), A/HRC/38/46, 14 mai 2018, p. 10 ; et Nations Unies, Conseil des droits de l'homme, [Rapport du Groupe de travail chargé de la question de la discrimination à l'égard des femmes, dans la législation et dans la pratique](#), A/HRC/32/44, 8 avril 2016, p. 14.

<sup>19</sup> Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles, [Égalité des genres et réactions hostiles au concept de genre](#), document d'orientation, 2020, p. 7 ; et Nations Unies, Conseil des droits de l'homme, [Rapport du Groupe de travail chargé de la question de la discrimination à l'égard des femmes, dans la législation et dans la pratique](#), A/HRC/38/46, 14 mai 2018, p. 8.

<sup>20</sup> Forum parlementaire européen pour les droits sexuels et reproductifs, [La partie émergée de l'iceberg : Des financements issus de l'extrémisme religieux visent à faire reculer les droits humains en matière de santé sexuelle et reproductive en Europe 2009-2018](#), juin 2021.

<sup>21</sup> Conseil de l'Europe, [Sexual and Reproductive health and rights in Europe: Progress and Challenges: Follow-up report to the 2017 Issue Paper](#), février 2024, p. 31–33; Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, [Human rights defenders in the Council of Europe area in times of crises](#), rapport, 23 mars 2023 ; et Center for Reproductive Rights, [Care in Crisis: Failures to Guarantee the Sexual and Reproductive Health and Rights of Refugees from Ukraine in Hungary, Poland, Romania and Slovakia](#), 2023, p. 61–67.

questions de genre ont du mal à accéder au financement, à participer aux processus décisionnels et à mener certaines activités, en raison de lois, de politiques et de campagnes publiques<sup>22</sup>.

Si les stratégies utilisées par les mouvements anti-genre diffèrent d'une région à l'autre, des recherches ont mis en évidence le fait que les acteurs anti-genre participent à des campagnes transnationales – et de plus en plus internationales – organisées<sup>23</sup>. Les chercheurs ont également constaté que le financement des groupes et des mouvements anti-genre en Europe et ailleurs dans le monde provient de diverses organisations nationales et régionales, notamment des organisations religieuses, des groupes américains de la droite chrétienne, ainsi que des fondations russes liées à des oligarques<sup>24</sup>.

Dans un rapport de 2020, OpenDemocracy estime que, entre 2007 et 2019, des groupes américains de la droite chrétienne ont dépensé environ 280 millions de dollars américains pour faire avancer les programmes politiques opposés à la santé et aux droits sexuels et reproductifs et aux droits des personnes LGBTQ+ dans le monde, principalement en Afrique, en Asie et en Europe<sup>25</sup>. De même, un rapport publié en 2021 par le Forum parlementaire européen pour les droits sexuels et reproductifs fait état des sources de financement des groupes et des mouvements anti-genre en Europe. Ce rapport indique que, de 2009 à 2018, le financement en provenance de la Russie s'est élevé à 188 millions de dollars américains, principalement fourni par des entités liées à deux oligarques russes. Selon le rapport, au cours de la même période, l'Europe a été la destination de 81 millions de dollars en financement américain, les fonds étant en grande partie fournis par dix organisations non gouvernementales et groupes de réflexion (think tanks) américains de la droite chrétienne actifs en Europe. Le Forum parlementaire européen pour les droits sexuels et reproductifs conclut qu'une communauté transnationale d'acteurs partageant les mêmes idées a mené une multitude de campagnes décentralisées, qui se chevauchent et se renforcent mutuellement, attisant ainsi la mobilisation anti-genre<sup>26</sup>.

---

<sup>22</sup> Hedy Fry, [Promouvoir des sociétés libres et inclusives : Le rôle des organisations de la société civile en période de recul de la démocratie](#), Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, juin 2024.

<sup>23</sup> Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, [The international anti-gender movement : Understanding the Rise of Anti-Gender Discourses in the Context of Development, Human Rights and Social Protection](#), document de travail, 31 mai 2023; et David Paternotte et Roman Kuhar, « The anti-gender movement in comparative perspective », dans Roman Kuhar et David Paternotte, *Anti-gender campaigns in Europe : Mobilizing against equality*, 2017

<sup>24</sup> Forum parlementaire européen sur les droits sexuels et reproductifs, [Tip of the Iceberg : Religious Extremist Funders against Human Rights for Sexuality and Reproductive Health in Europe 2009 – 2018](#), juin 2021.

<sup>25</sup> Nandini Archer et Claire Provost, « [Revealed: \\$280m 'dark money' spent by US Christian Right groups globally](#) », *OpenDemocracy*, 27 octobre 2020.

<sup>26</sup> Forum parlementaire européen pour les droits sexuels et reproductifs, [La partie émergée de l'iceberg : Des financements issus de l'extrémisme religieux visent à faire reculer les droits humains en matière de santé sexuelle et reproductive en Europe 2009-2018](#), juin 2021.

## 2. Accès aux soins liés à l'avortement

Le Center for Reproductive Rights estime que, dans les 30 dernières années, quatre pays seulement ont renforcé les restrictions légales à l'accès à l'avortement. Deux d'entre eux sont des États participants de l'OSCE : la Pologne et les États-Unis<sup>27</sup>.

L'avortement est autorisé dans la majorité des États participants de l'OSCE. Dans certains pays, l'avortement est autorisé pour un large éventail de motifs sociaux ou économiques, ce qui signifie que « les lois sont généralement interprétées de manière libérale pour permettre l'avortement dans un large éventail de circonstances<sup>28</sup> ». Dans d'autres pays, l'avortement est possible sur demande ; les femmes et les filles peuvent alors décider de poursuivre ou d'interrompre une grossesse dans un délai déterminé. Après cette limite, l'avortement peut être pratiqué pour des raisons précises<sup>29</sup>.

Dans la plupart de ces administrations, l'avortement est autorisé au moins pendant le premier trimestre de la grossesse, et il est légal durant toute la grossesse lorsque la vie ou la santé de la femme est en danger. Un certain nombre de pays qui ont légalisé l'avortement maintiennent toutefois une série de barrières procédurales et réglementaires qui entravent en pratique l'accès aux soins liés à l'avortement. Ces obstacles sont notamment les suivants :

- délais d'attente obligatoires entre la date de la première demande d'avortement et la date à laquelle l'avortement est pratiqué ;
- délais courts pour l'accès à l'avortement ;
- obligation de recevoir des conseils ou des informations avant l'avortement, y compris, dans certains cas, des conseils biaisés et directifs contre l'avortement, destinés explicitement à influencer la prise de décision ;
- procédures d'autorisation par un tiers ; par exemple, exiger l'autorisation d'un parent, d'un tuteur, d'un médecin ou d'un comité officiel avant que la personne puisse avoir accès à des soins liés à l'avortement ;
- refus par des professionnels de la santé de fournir des soins liés à l'avortement pour des raisons de conscience ou de religion ;
- sanctions pénales imposées dans le cas d'avortements pratiqués en dehors du champ d'application des dispositions légales établies.

Les pays européens ont, en général, fait des progrès dans la légalisation de l'avortement et la suppression des obstacles. Cela dit, des restrictions existent toujours dans certaines parties de la région, et de nouvelles ont même été instaurées. Bien que l'avortement soit légal dans la plupart des pays européens, des organisations de la société civile et les médias font état d'un accès aux soins liés à l'avortement qui devient plus difficile à certains endroits. En Roumanie,

---

<sup>27</sup> Center for Reproductive Rights, [The World's Abortion Laws](#), base de données, consultée le 26 février 2025.

<sup>28</sup> Center for Reproductive Rights, [Law and Policy Guide: Broad Social or Economic Grounds](#) [TRADUCTION].

<sup>29</sup> Center for Reproductive Rights, [Law and Policy Guide: On Request](#).

par exemple, l'accès à l'avortement s'est réduit, et la grande majorité des hôpitaux ne proposant plus ce service<sup>30</sup>. En Hongrie, un décret adopté en 2022 exige que toute personne souhaitant avorter observe les « signes vitaux du fœtus » avant que l'avortement puisse avoir lieu<sup>31</sup>. En Italie, les médias indiquent qu'il est de plus en plus difficile d'accéder à des services d'avortements sécuritaires, car des professionnels de la santé refusent d'interrompre des grossesses pour des raisons de conscience ou de religion. En 2024, le parlement italien a adopté une modification législative qui permet aux groupes anti-avortement d'entrer dans les cliniques publiques et de fournir un « soutien » aux femmes et aux filles qui souhaitent avorter<sup>32</sup>. En Géorgie, les modifications législatives adoptées en 2023 exigent que les femmes demandant un avortement passent de multiples échographies<sup>33</sup>. En Croatie, la plupart des hôpitaux ne pratiquent pas d'avortements actuellement, généralement en raison du refus des professionnels de la santé de prodiguer ces soins pour des raisons de conscience<sup>34</sup>.

Selon le Center for Reproductive Rights, cinq pays européens ont des lois sur l'avortement « très restrictives » et n'autorisent pas l'avortement pour un large éventail de motifs sociaux ou économiques ou sur demande : Andorre, le Liechtenstein, Malte, Monaco et la Pologne<sup>35</sup>. En Pologne, une décision du tribunal constitutionnel a supprimé un motif légal d'avortement en 2021 ; le pays est ainsi devenu le seul État membre de l'Union européenne à avoir supprimé, dans l'histoire récente, un motif légal d'accès à l'avortement<sup>36</sup>. Dans ce pays, l'avortement n'est désormais autorisé que s'il y a danger pour la vie ou la santé de la femme ou lorsque la grossesse résulte d'un viol ou d'un inceste. Dans son rapport 2024 sur l'accès à l'avortement pour les femmes et les filles en Pologne, le CEDAW a constaté que la Pologne avait commis des violations graves et systématiques des droits prévus par la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*. Le rapport conclut que la Pologne « a instauré un cadre réglementaire de contrôle strict de la santé reproductive des femmes et de leur autonomie en la

---

<sup>30</sup> Lili Rutai, « [Access to Abortion Is Shrinking in Romania](#) », *New Lines Magazine*, 14 juin 2024 ; Centre FILIA, [Refusal to perform abortion on request in Romania 2020–2021](#), 2021, et Nations Unies, Conseil des droits de l'homme, [Visite en Roumanie : Rapport du Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles](#), A/HRC/47/38/Add.1, 20 avril 2021.

<sup>31</sup> Elizabeth Schumacher, « [Hungary enshrines 'fetal heartbeat' abortion law](#) », *Deutsche Welle*, 13 septembre 2022 ; et Claire Parker, « [Hungary decree says abortion-seekers must listen to fetal vital signs](#) », *Washington Post*, 15 septembre 2022.

<sup>32</sup> Angela Giuffrida, « [Italy passes measures to allow anti-abortion activists to enter abortion clinics](#) », *The Guardian*, 16 avril 2024 ; et « [L'Italie adopte une loi autorisant les groupes "pro-vie" à accéder aux cliniques d'avortement](#) », *Euro News*, 24 avril 2024.

<sup>33</sup> Safe Abortion Action Fund, [Georgia has introduced dangerous new restrictions to abortion access](#), 19 mars 2024 ; et Organisation mondiale de la santé, [Lignes directrices sur les soins liés à l'avortement](#), 2022, p. 85.

<sup>34</sup> International Planned Parenthood Federation, [Croatia: Obstacles to abortion care make access virtually non-existent](#), 8 octobre 2024.

<sup>35</sup> Center for Reproductive Rights, [The World's Abortion Laws](#), base de données, consultée le 26 février 2025 ; et Center for Reproductive Rights, [European Abortion Laws: A Comparative Overview](#), 2023.

<sup>36</sup> Center for Reproductive Rights, [European Abortion Laws: A Comparative Overview](#), 2023.

matière de la part de la puissance publique » et que la loi du pays sur l'avortement « oblige les femmes à mener leurs grossesses à terme et leur inflige en cela de graves souffrances physiques et morales qui relèvent de la violence à l'égard des femmes fondée sur le genre<sup>37</sup> ».

Comme je l'ai écrit dans mon rapport de 2023, intitulé *Comprendre les conséquences genrées de la guerre en Ukraine et y répondre*, les risques accrus de violence sexuelle auxquels les femmes font face dans le contexte de l'agression brutale et illégale de la Russie renforcent l'importance de veiller à ce que les femmes restées en Ukraine ou déplacées en dehors du pays aient accès à des soins sexuels et reproductifs<sup>38</sup>. Mon rapport souligne que les réfugiées ukrainiennes se heurtent à des obstacles différents dans l'accès aux soins sexuels et reproductifs, y compris l'avortement, selon le pays qui les accueille. Depuis la publication de mon rapport, des recherches ont continué de montrer que des obstacles juridiques, procéduraux et réglementaires empêchent toujours les femmes déplacées hors d'Ukraine d'accéder aux soins dont elles ont besoin. Un rapport de 2023 a révélé par exemple que les femmes déplacées en Hongrie, en Pologne et en Slovaquie, où l'accès à l'avortement et aux moyens de contraception d'urgence est limité, étaient parfois obligées de retourner en Ukraine pour obtenir des services d'avortement<sup>39</sup>. Une étude réalisée en 2024 sur les obstacles qui nuisent à l'accès des Ukrainiennes aux soins de santé sexuelle et reproductive dans l'Union européenne a abouti à des conclusions similaires. Les entretiens menés dans le cadre de cette étude ont révélé que l'accès à un avortement sécuritaire et à des soins post-avortement était particulièrement difficile pour les femmes déplacées en Allemagne, en Pologne et en Slovaquie, les obligeant dans certains cas à se faire avorter à l'étranger<sup>40</sup>.

Il existe aussi, dans d'autres parties de la région de l'OSCE, des obstacles aux soins liés à l'avortement. Aux États-Unis, les normes constitutionnelles fédérales relatives au droit à l'avortement ont été supprimées lorsque la Cour suprême a annulé l'arrêt *Roe c. Wade* en juin 2022<sup>41</sup>. Depuis, certains États américains ont interdit l'avortement ou en ont restreint l'accès, tandis que d'autres ont renforcé les protections. Dix-neuf États américains interdisent actuellement l'avortement ou limitent la procédure à un stade plus précoce de la grossesse que la norme établie dans l'arrêt *Roe c. Wade*<sup>42</sup>.

---

<sup>37</sup> Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, [Enquête concernant la Pologne menée en vertu de l'article 8 du Protocole facultatif à la Convention](#), CEDAW/C/POL/IR/1, 21 août 2024, par. 96.

<sup>38</sup> Hedy Fry, représentante spéciale de l'AP OSCE sur les questions de genre, [Comprendre les conséquences genrées de la guerre en Ukraine et y répondre](#), AP OSCE, juin 2023.

<sup>39</sup> Center for Reproductive Rights, [Care in Crisis: Failures to guarantee the sexual and reproductive health and rights of refugees from Ukraine in Hungary, Poland, Romania and Slovakia](#), 16 mai 2023.

<sup>40</sup> Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, [Women fleeing the war : Access to sexual and reproductive healthcare in the EU under the Temporary Protection Directive](#), 21 février 2024.

<sup>41</sup> États-Unis, [Dobbs v. Jackson Women's Health Organization](#), 142 S. Ct. 2228, 2242 (2022).

<sup>42</sup> KFF, [Abortion in the United States Dashboard](#), base de données, consultée le 5 juin 2025 ; et Allison McCann et Amy Schoenfeld Walker, « [Tracking Abortion Bans Across the Country](#) », *The New York Times*, consulté le 5 juin 2025.

Certaines mesures prises par l'administration du président américain Donald Trump suscitent des inquiétudes. Par exemple, le président a révoqué deux décrets visant à protéger et à élargir l'accès à l'avortement<sup>43</sup>. En outre, les changements apportés à la politique américaine d'aide étrangère peuvent avoir des impacts sur la santé et les droits sexuels et reproductifs dans le monde. L'administration a pris des mesures pour retirer les États-Unis de l'OMS, pour geler l'aide étrangère et pour restreindre l'aide étrangère américaine aux organisations fournissant des conseils et des soins en matière d'avortement. À la suite de ces mesures, des millions de femmes et de filles du monde entier pourraient perdre l'accès aux moyens contraceptifs ou vivre des grossesses non désirées<sup>44</sup>.

### 3. Accès à la contraception

L'Atlas des politiques sur la contraception fournit des données sur l'accès à la contraception dans différentes régions du monde<sup>45</sup>. Selon les données de 2023 et 2025, 15 États participants de l'OSCE en Europe et en Asie centrale ont un accès « très faible » ou « exceptionnellement faible » à la contraception<sup>46</sup>. Les données sur le Canada indiquent que sur les 13 provinces et territoires, l'accès à la contraception a été jugé « très faible » dans une province (Terre-Neuve-et-Labrador) – « faible » ou « moyen » dans trois provinces, et « bon » ou « très bon » dans neuf provinces ou territoires<sup>47</sup>. Il n'y a pas de données pour les États-Unis. Pour la région européenne, l'Atlas des politiques sur la contraception Europe 2025 montre un fossé entre les pays d'Europe de l'Ouest et ceux d'Europe de l'Est en matière d'accès à la contraception. En effet, les lois et les politiques de pays d'Europe de l'Ouest, comme la Belgique, la France et le Luxembourg, garantissent l'accès à des moyens de contraception et à de l'information et des conseils sur le sujet, notamment grâce à de bons niveaux de remboursement, tandis que des pays d'Europe de l'Est, tels que la Hongrie, la Pologne et la Russie, ont des politiques restrictives.

Dans son rapport de suivi 2024 sur la santé et les droits sexuels et reproductifs en Europe, le Conseil de l'Europe a mis en lumière certains des plus grands obstacles qui nuisent à l'accès à la contraception. Les obstacles financiers, y compris la couverture inadéquate des moyens de contraception par les régimes publics d'assurance maladie, sont au nombre des principaux défis à relever. Parmi les autres obstacles, notons la disponibilité restreinte de certains moyens

---

<sup>43</sup> États-Unis, [Executive Order 14182 of January 24, 2025: Enforcing the Hyde Amendment](#).

<sup>44</sup> Guttmacher Institute, [Family Planning Impact of the Trump Foreign Assistance Freeze](#), analyse de politique, janvier 2025; et International Crisis Group, [Why the Health of Women and Girls Living in Conflict is at Risk Under Trump](#), 3 mars 2025.

<sup>45</sup> [Global Contraception Policy Atlas](#).

<sup>46</sup> [Global Contraception Policy Atlas Europe 2025](#), base de données consultée le 5 juin 2025; et [Global Contraception Policy Atlas Asia 2023](#), base de données consultée le 5 juin 2025.

<sup>47</sup> Terre-Neuve-et-Labrador est la province canadienne la moins bien classée dans l'Atlas de la contraception. Selon l'Atlas, le soutien financier à l'accès à la contraception est limité à Terre-Neuve-et-Labrador, qui ne dispose pas d'un programme de fourniture et de promotion des moyens de contraception en vente libre auprès de la population. [Global Contraception Policy Atlas Canada 2023](#), base de données consultée le 5 juin 2025.

contraceptifs, le besoin d'avoir une ordonnance et d'autres exigences, le refus des pharmaciens de fournir des contraceptifs et le manque d'accès à de l'information fondée sur des données probantes<sup>48</sup>.

En ce qui a trait aux moyens de contraception d'urgence, la recherche montre que l'accès est inégal dans la région de l'OSCE. La plupart des États participants de l'OSCE en Europe et en Asie centrale autorisent la vente de moyens de contraception d'urgence sans ordonnance, en vente libre ou distribués par le pharmacien<sup>49</sup>. Toutefois, dans certains États participants, les lois et les politiques limitent l'accès à ce type de moyen de contraception, notamment en exigeant une ordonnance de médecin. Par exemple, en juin 2017, le gouvernement polonais a rétabli l'obligation d'avoir une ordonnance pour recevoir des moyens de contraception d'urgence, qui pouvaient auparavant être obtenus directement en pharmacie<sup>50</sup>. Aux États-Unis, en septembre 2024, huit États américains seulement autorisaient les pharmaciens à prescrire et à délivrer directement des moyens de contraception d'urgence aux femmes de tous âges sans obtenir l'ordonnance d'un médecin<sup>51</sup>.

Des observateurs soulignent que les groupes et les acteurs anti-avortement plaident aussi en faveur d'une restriction de l'accès à la contraception. Dans leurs campagnes contre la contraception, ces groupes diffusent souvent de fausses informations sur l'innocuité et l'efficacité de certains moyens contraceptifs ou tentent de faire l'amalgame entre contraception et avortement<sup>52</sup>.

Cette section a mis l'accent sur deux types de services de santé sexuelle et reproductive, mais des défis subsistent dans d'autres secteurs liés à la santé sexuelle et reproductive. Ces défis et les nombreux autres défis liés à la santé sexuelle et reproductive qui persistent dans nos sociétés touchent différents groupes de différentes manières. Les groupes marginalisés, y compris les femmes et les filles qui vivent dans les régions rurales, les minorités ethniques, les personnes racialisées, les femmes et les filles autochtones, les femmes et les filles touchées par des conflits, les victimes de violence fondée sur le genre, les migrantes, les femmes et les filles réfugiées et déplacées, et les membres de la communauté LGBTQ+, sont confrontés à des obstacles précis les empêchant d'avoir accès à une panoplie de services de santé sexuelle et reproductive<sup>53</sup>. Par exemple, un rapport du Conseil de l'Europe a révélé que les membres de la communauté LGBTQ+

---

<sup>48</sup> Conseil de l'Europe, [Sexual and Reproductive health and rights in Europe: Progress and Challenges: Follow-up report to the 2017 Issue Paper](#), février 2024.

<sup>49</sup> European Consortium for Emergency Contraception, [An update on access to emergency contraception in Europe](#), février 2022; et [Access to emergency contraception in some countries of the Balkans, Eastern Europe and Central Asia](#), mars 2017.

<sup>50</sup> European Consortium for Emergency Contraception, [Emergency contraception availability in Europe](#).

<sup>51</sup> KFF, [Emergency Contraception](#), mémoire, 28 janvier 2025.

<sup>52</sup> Lauren Weber « [Conservative attacks on birth control could threaten access](#) », *The Washington Post*, 5 juin 2024; et KFF, [Misleading Narratives and Social Media Shape Contraception Perceptions](#), 16 janvier 2025.

<sup>53</sup> Conseil de l'Europe, [Sexual and Reproductive health and rights in Europe: Progress and Challenges: Follow-up report to the 2017 Issue Paper](#), février 2024.

ont moins accès aux services de santé sexuelle et reproductive que la population en général. On rapporte des taux d'ITS plus élevés chez les hommes gais et bisexuels, et les taux de dépistage du cancer du col et du cancer du sein sont plus bas chez les femmes lesbiennes et bisexuelles, les hommes transgenres et les personnes de diverses identités de genre que chez les femmes hétérosexuelles cisgenres. Les membres de la communauté LGBTQ+ ont aussi un accès inéquitable aux traitements de fertilité, et les personnes trans se heurtent à d'importants défis pour obtenir des soins de santé propres aux personnes trans<sup>54</sup>.

---

<sup>54</sup> Conseil de l'Europe, [Personnes LGBTI en Europe : droit au meilleur état de santé possible et à l'accès aux soins](#), Rapport thématique européen 2024, 2024, p. 61-74.

## CONCLUSION ET APPEL À L'ACTION

Les efforts visant à protéger, à préserver et à renforcer la santé et les droits sexuels et reproductifs et, plus généralement, les acquis des 30 dernières années en matière d'égalité des genres, se trouvent à un point d'inflexion. Des décennies de progrès mondiaux dans le domaine de la santé et des droits sexuels et reproductifs sont menacées par une polarisation politique et sociale croissante et par les idéologies et les mouvements anti-genre. Dans de nombreux pays, y compris des États participants de l'OSCE, des acteurs étatiques et non étatiques s'efforcent de fragiliser et d'annuler les progrès réalisés dans le domaine de la santé et des droits sexuels et reproductifs. Ces retours en arrière, réels ou tentés, mettent en péril le bien-être d'un large éventail de personnes, en particulier les femmes, les filles, les membres de la communauté LGBTQ+ et d'autres groupes marginalisés, et ont des conséquences graves et potentiellement à long terme.

Comme l'indique le présent rapport, il est important de souligner que des pays du monde entier ont pris une série d'engagements internationaux en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs. Ces engagements, inscrits dans des documents qui ont fait date, comme le *Programme d'action* de 1994 de la Conférence internationale sur la population et le développement, la *Déclaration et Programme d'action de Beijing* de 1995, ainsi que les Objectifs de développement durable et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, ne sont pas simplement des mots. Au contraire, ces engagements représentent l'aboutissement de consultations, de discussions et de négociations multilatérales intensives qui reflètent les aspirations des peuples du monde entier.

Nous disposons déjà de tous les conseils et outils nécessaires pour permettre une prise de décision fondée sur des données probantes dans le domaine des soins de santé sexuelle et reproductive. Il convient de noter que l'OMS fournit des lignes directrices, des recommandations et des pratiques exemplaires sur un large éventail de questions liées à la santé sexuelle et reproductive. J'incite vivement chaque État participant de l'OSCE à adopter et à mettre en œuvre les lignes directrices pertinentes, y compris les *Lignes directrices sur les soins liés à l'avortement* publiées par l'OMS en 2022. Je joins ma voix à celle des personnes qui demandent à leur gouvernement d'aligner ses lois, ses politiques et ses pratiques sur les recommandations de l'OMS afin de garantir l'accès à des services de santé sexuelle et reproductive accessibles, sécuritaires, légaux, gratuits et de qualité pour leurs populations.

L'OSCE et l'AP OSCE ont aussi pris leur propre série d'engagements en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs et d'égalité des genres. En effet, lors de chacune des trois dernières sessions annuelles de l'AP OSCE – à Birmingham (Royaume-Uni) en 2022, à Vancouver (Canada) en 2023 et à Bucarest (Roumanie) en 2024 – les États participants ont adopté des déclarations reconnaissant la relation entre la santé et les droits sexuels et reproductifs, l'égalité des genres et la sécurité globale. Ces déclarations ont consisté plus précisément en des appels à l'action lancés aux États participants de l'OSCE pour qu'ils veillent à ce que les populations touchées par

les conflits et marginalisées aient accès à une gamme complète de services de santé sexuelle et reproductive accessibles et abordables, et à ce que les organisations de la société civile disposent de ressources suffisantes pour financer leurs activités dans ce domaine. Ces déclarations représentent la volonté collective de notre Assemblée et ne doivent pas être ignorées.

En tant que représentante spéciale de l'AP OSCE sur les questions de genre, j'exhorte les membres à adopter une déclaration forte lors de la session annuelle de 2025 à Porto (Portugal), qui souligne l'importance cruciale de la protection de la santé et des droits sexuels et reproductifs dans notre région. L'AP OSCE devrait demander aux États participants d'éliminer les obstacles à la prestation de soins et de services de santé sexuelle et reproductive abordables et accessibles. Plus précisément, les États participants devraient veiller à ce que leur cadre législatif et politique garantisse l'accès à la contraception et à des services d'avortement sécuritaires et qu'il respecte le principe d'égalité des genres.

Je réitère également la recommandation que j'ai formulée dans mon rapport de 2024 sur les questions de genre, c'est-à-dire de s'assurer que les États participants créent un cadre législatif permettant aux organisations de la société civile d'accéder à une gamme diverse de modes de financement, y compris privés et publics, pour soutenir leur travail. Des organisations de la société civile travaillent en première ligne dans le domaine de la santé et des droits sexuels et reproductifs, et il est essentiel qu'elles puissent fournir des services sans entrave ni crainte de représailles politiques.

Enfin, bien que le présent rapport se concentre largement sur l'impact des idéologies et des mouvements anti-genre sur la protection de la santé et des droits sexuels et reproductifs dans la région de l'OSCE, nous devons également reconnaître la manière dont les dynamiques politiques régionales peuvent également avoir une incidence sur la santé et les droits sexuels et reproductifs et l'égalité de genre à l'extérieur de notre région. Je suis profondément préoccupée par le démantèlement de l'Agence américaine pour le développement international (USAID) et par les compressions dans l'aide étrangère des États-Unis. Avant son démantèlement, l'USAID était la plus grande agence publique d'aide internationale ; elle finançait des programmes humanitaires et de développement essentiels dans le monde entier, y compris dans le domaine de la santé et des droits sexuels et reproductifs. Le financement versé par l'USAID au Fonds des Nations Unies pour la population, par exemple, était indispensable à la prestation de soins maternels et à la prévention de la violence fondée sur le genre pour des millions de personnes. Pour atténuer les conséquences les plus dévastatrices de ces compressions, j'incite vivement les États participants de l'OSCE à redoubler leur soutien à la santé et aux droits sexuels et reproductifs à l'échelle internationale en prenant de nouveaux engagements financiers, notamment dans des domaines négligés comme la planification familiale et les contraceptifs.

## **PARTIE II : SOMMAIRE DES ACTIVITÉS DE LA REPRÉSENTANTE SPÉCIALE DE L'AP OSCE SUR LES QUESTIONS DE GENRE EN 2024-2025**

J'ai eu l'honneur d'être nommée de nouveau, pour un mandat d'un an, au poste de représentante spéciale de l'AP OSCE sur les questions de genre par la présidente de l'AP OSCE, Pia Kauma, en août 2024. Depuis ma première nomination à ce poste en 2010, je m'emploie activement à promouvoir la discussion sur les questions de genre au sein de l'AP de l'OSCE et de la communauté de l'OSCE plus généralement. L'année qui vient de s'écouler a été encore une fois très chargée pour moi. Vous trouverez ci-dessous un aperçu de mes activités pour les 12 derniers mois.

### **A. Rapport sur les questions de genre pour 2024**

En juin 2024, j'ai présenté mon rapport annuel sur les questions de genre. Intitulé *Promouvoir des sociétés libres et inclusives : Le rôle des organisations de la société civile en période de recul de la démocratie*, le rapport explore le rôle des organisations de la société civile (OSC) dans la promotion de sociétés libres et inclusives et dans le soutien à la concrétisation de l'égalité des genres<sup>55</sup>. Il propose aussi une analyse des tendances régionales et mondiales dans les domaines de la démocratie et de la liberté en présente la manière dont ces tendances influencent l'égalité des genres dans la région de l'OSCE.

Le rapport incite la communauté de l'OSCE à réaffirmer le rôle fondamental des OSC dans la promotion des droits de la personne, y compris ceux des femmes et des personnes LGBTQ+, ainsi que leur importance dans l'élaboration de lois et de politiques non genrées. Il souligne cependant que, en dépit de leur rôle et de leur mandat essentiels, les OSC font face à des défis opérationnels dans certains États participants. C'est le cas notamment des difficultés croissantes que rencontrent les OSC pour obtenir du financement, pour participer aux processus décisionnels et pour mener certaines activités fondamentales.

### **B. Table ronde avec des organisations de la société civile roumaine**

À la fin de juin 2024, et avant le début de la session annuelle de 2024, j'ai eu l'occasion de rencontrer des OSC roumaines à Bucarest, en Roumanie. L'objectif de la réunion était de mieux comprendre les questions de genre dans le pays et le rôle joué par les OSC locales pour soutenir la réalisation de l'égalité des genres. Les discussions ont porté sur diverses questions, notamment la représentation politique des femmes, l'éducation, la violence à l'égard des femmes, les droits des personnes LGBTQ+, les femmes et les filles migrantes et réfugiées, la participation économique des femmes et les soins de santé, y compris la santé et les droits sexuels et reproductifs. Les participants ont aussi souligné certains des défis opérationnels auxquels ils font face dans l'exercice de leur travail et les moyens par lesquels l'OSCE et

---

<sup>55</sup> Hedy Fry, [Promouvoir des sociétés libres et inclusives : Le rôle des organisations de la société civile en période de recul de la démocratie](#), Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, juin 2024.

l'AP OSCE pourraient renforcer leur coopération avec les OSC qui travaillent à faire avancer l'égalité des genres.

### C. Session annuelle de 2024 à Bucarest (Roumanie)

Lors de la session annuelle de 2024, qui s'est tenue à Bucarest, en Roumanie, j'ai eu le plaisir de marrainer un point additionnel concernant le rôle des OSC dans la promotion de sociétés démocratiques et inclusives. Ce point additionnel, qui a été adopté tel quel et à l'unanimité par les délégués, exprimait des préoccupations concernant les efforts récents visant à restreindre les activités des OSC indépendantes dans certains des États participants de l'OSCE, y compris les OSC qui travaillent pour faire progresser les droits des femmes et des personnes LGBTQ+. Entre autres recommandations, le point additionnel a invité l'OSCE à mettre en place un système de surveillance des menaces pesant sur l'espace civique dans les États participants de l'OSCE ; à faire la promotion de l'éducation civique et de l'éducation aux droits de la personne ; à augmenter le contrôle de la capacité des OSC à agir librement avant et pendant des élections.

Au cours de la session annuelle, j'ai également marrainé les cinq amendements suivants aux résolutions des commissions générales ou aux points additionnels :

- Un amendement à la résolution de la Première Commission générale, qui a demandé aux États participants de l'OSCE d'élaborer des plans d'action nationaux concernant la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies et des résolutions ultérieures qui, ensemble, constituent le Programme sur les femmes, la paix et la sécurité.
- Un amendement à la résolution de la Troisième Commission générale, qui visait à inciter les États participants de l'OSCE à accroître leur soutien aux organisations fournissant des services aux victimes de violences sexuelles dans le contexte de conflits.
- Un amendement au point additionnel concernant la condamnation de l'utilisation des violences sexuelles comme arme dans les zones de conflit, qui demandait à l'OSCE et aux États participants de l'OSCE d'adopter une approche sensible au genre et centrée sur les rescapés dans leur réponse aux violences sexuelles commises dans les contextes de conflit.
- Deux amendements au point additionnel sur le renforcement des mesures de prévention de la traite des êtres humains et de protection des personnes rescapées contre la traite secondaire. Le premier amendement reconnaissait la vulnérabilité des femmes et des filles à la traite à des fins d'exploitation sexuelle, de mariage forcé et d'autres formes d'exploitation. Le deuxième précisait qu'une approche sensible au genre devait être adoptée par les États participants au moment de l'élaboration et du renforcement des programmes de sensibilisation visant à prévenir la traite de personnes.

Les cinq amendements ont été adoptés<sup>56</sup>.

---

<sup>56</sup> Voir : AP OSCE, [Déclaration de Bucarest et résolutions](#), 31<sup>e</sup> session annuelle, Bucarest (Roumanie), 29 juin–3 juillet 2024.

À la session annuelle de 2024, j'ai également organisé un déjeuner de travail sur les questions d'égalité des genres. Le thème choisi pour le déjeuner était « Les progrès et les reculs : l'état de l'égalité des genres dans la région de l'OSCE ». L'événement a été coorganisé par le chef de la délégation roumaine à l'AP OSCE, M. Dan Barna. À cette occasion, les participants ont entendu des exposés de M<sup>me</sup> Mónica Ferro, directrice du Bureau de représentation de l'UNFPA à Londres, et de M<sup>me</sup> Liliana Palihovici, représentante spéciale sur les questions de genre auprès de la présidence en exercice de l'OSCE.

Les présentations et les discussions qui ont suivi ont porté sur plusieurs questions, notamment la violence fondée sur le genre en ligne et hors ligne, la violence à l'égard des femmes en politique, la violence domestique et familiale ainsi que l'adoption et la mise en œuvre d'un cadre judiciaire solide en matière d'égalité des genres. Les participantes et les participants ont également parlé des pratiques exemplaires pour promouvoir l'égalité des genres, y compris l'utilisation d'une approche intersectionnelle lorsqu'on inclut une perspective de genre dans les travaux du Parlement et dans la formation des parlementaires et de leur personnel.

#### **D. 16 jours de militantisme contre la violence fondée sur le genre**

Le 10 décembre 2024, j'ai publié une déclaration pour marquer la fin des 16 jours de militantisme contre la violence fondée sur le genre et pour commémorer la Journée des droits de la personne<sup>57</sup>. Dans cette déclaration, j'ai exprimé ma profonde inquiétude au sujet des taux alarmants de violence fondée sur le genre dans le monde, mis en évidence par des données récentes révélant qu'une femme ou une fille est tuée toutes les dix minutes par un partenaire intime ou un membre de la famille. J'y ai aussi exhorté les États participants de l'OSCE à revoir leurs engagements et à redoubler d'efforts pour parvenir à l'égalité des genres, notamment en donnant priorité à l'action législative, à l'allocation de ressources et aux efforts sociétaux inclusifs pour lutter contre la violence fondée sur le genre et la prévenir.

#### **E. Webinaire sur les 30 ans du Programme d'action de Beijing : le rôle des parlements**

Le 16 janvier 2025, j'ai participé à un webinaire organisé par l'AP OSCE et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE pour souligner le 30<sup>e</sup> anniversaire du Programme d'action de Beijing. Quelque 65 parlementaires, hauts responsables de l'OSCE et experts ont participé au webinaire et se sont exprimés sur diverses questions, notamment sur la manière de rendre les parlements plus sensibles au genre et de mieux soutenir l'égalité des genres dans la région de l'OSCE. Dans mes remarques, j'ai souligné

---

<sup>57</sup> AP OSCE, [Observing Human Rights Day and the 16 Days of Activism, OSCE PA Special Representative calls for concerted action against gender-based violence](#), communiqué de presse, 10 décembre 2024.

que les droits des femmes sont des droits de la personne et j'ai exhorté tous les parlementaires à tenir compte de la perspective du genre dans leur travail<sup>58</sup>.

## **F. Cinquième réunion du Réseau informel sur les questions de genre de l'AP OSCE**

Le 22 janvier 2025, le Réseau informel sur les questions de genre de l'AP OSCE s'est réuni pour la cinquième fois. À cette occasion, M<sup>me</sup> Saara-Sofia Sirén, députée au Parlement de la Finlande et représentante spéciale sur les questions de genre auprès de la présidence en exercice finlandaise de l'OSCE, a donné une présentation concernant la vision de la présidente en exercice et les activités prévues pour promouvoir l'égalité des genres. Elle a noté, par exemple, que la Finlande se concentrerait sur la lutte contre la violence fondée sur le genre, y compris les discours haineux en ligne, et qu'elle encouragerait la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité. Au cours de la discussion ouverte, les participants ont abordé les questions de genre dans leurs pays respectifs, notamment la violence entre partenaires intimes et les obstacles auxquels se heurtent les femmes qui souhaitent se porter candidates à une charge électorale.

## **G. Table ronde avec des organisations de la société civile slovaque**

Le 18 février 2025, je me suis rendue à Bratislava, en Slovaquie, où j'ai rencontré des OSC locales qui se consacrent aux questions de genre et aux droits des personnes LGBTQ+. Au cours de cette visite, les OSC ont décrit la situation en Slovaquie en ce qui concerne l'égalité des genres et les droits des femmes et des membres de la communauté LGBTQ+. Des craintes ont été exprimées, par exemple, au sujet des récentes propositions législatives qui visent à désigner les OSC soutenant les droits des femmes et des personnes LGBTQ+ comme des acteurs étrangers. J'ai aussi pris connaissance de préoccupations à propos de l'accès légal limité à l'avortement médical et des difficultés qu'éprouvent les OSC pour obtenir un financement durable de leurs programmes. La discussion a aussi mis en évidence la nécessité d'amener les hommes à soutenir l'égalité des genres et à lutter contre la violence fondée sur le genre.

## **H. Commission ad hoc sur la migration**

Le 5 mars 2025, la Commission ad hoc de l'AP OSCE sur la migration s'est réunie pour discuter de la violence fondée sur le genre dans le contexte des migrations. Organisée quelques jours avant la Journée internationale des femmes, la réunion s'est concentrée sur la prévalence et l'impact de la violence sexuelle le long des routes migratoires et en tant que moteur de la migration. J'ai alors offert une présentation sur l'importance cruciale d'utiliser des stratégies fondées sur des données probantes et des données désagrégées afin de mieux comprendre l'impact des politiques migratoires sur le genre.

---

<sup>58</sup> Pour plus de renseignements sur le webinaire, consultez le site Web suivant : OSCE PA, [OSCE PA-ODIHR webinar participants urge action to ensure that gender equality goals are realized for 30th anniversary of Beijing Platform](#), communiqué de presse, 16 janvier 2025.

## I. Consultation sur un point additionnel

Le 14 mai 2025, j'ai tenu une rencontre virtuelle à laquelle ont participé plus de 10 organismes de la société civile de toute la région de l'OSCE. La rencontre visait à obtenir de la rétroaction sur l'ébauche de mon point additionnel intitulé *Le renforcement du soutien à la santé et aux droits sexuels et reproductifs dans la région de l'OSCE*, qui devait être étudié à la 32<sup>e</sup> session annuelle de l'AP OSCE à Porto, au Portugal. Pendant la consultation, les participants ont discuté de toute une gamme d'enjeux liés à la santé et aux droits sexuels et reproductifs et ont formulé plusieurs recommandations sur la façon de renforcer la santé et les droits sexuels et reproductifs dans la région de l'OSCE et dans la communauté internationale en général. Il s'agissait notamment de recommandations sur le fait d'accorder la priorité à la santé et aux droits sexuels et reproductifs dans les contextes de conflits et de déplacements, y compris de solides protections pour les membres de la communauté LGBTQ+ dans les stratégies liées à la santé et aux droits sexuels et reproductifs, et de renforcer le droit à l'autonomie corporelle, à la contraception abordable, et à l'éducation sexuelle complète dans les cadres législatifs des États participants de l'OSCE.

## PARTIE III

La partie III du rapport évalue l'équilibre de représentation des genres au sein de l'AP OSCE et de son Secrétariat international, ainsi que dans les parlements des États participants de l'OSCE. De plus, on y trouve un aperçu de la répartition selon le genre des ambassadeurs et des représentants permanents de l'OSCE à Vienne<sup>59</sup>.

### SECTION I : ÉQUILIBRE ENTRE LES GENRES AU SEIN DE L'AP OSCE

Depuis sa création, l'AP OSCE est résolue à améliorer l'équilibre entre les genres au sein de ses structures et de ses délégations. L'une des initiatives les plus importantes à cette fin a été prise à la session annuelle de Vilnius, en 2009, lorsque la Commission permanente a convenu d'ajouter à l'article 1 du Règlement de l'AP OSCE une nouvelle subdivision se lisant comme suit : « Chaque délégation nationale doit être composée de représentants des deux sexes<sup>60</sup> ». Par ailleurs, l'AP OSCE a adopté en 2011 une résolution sur la représentation des femmes à l'AP OSCE<sup>61</sup> exhortant les parlements nationaux à améliorer la représentation des femmes au sein des délégations nationales de l'AP OSCE. La résolution a vu le jour en réponse au déséquilibre constaté entre les genres au sein des délégations nationales, alors que seulement 73 des 307 délégués (23,7 %), étaient des femmes; que 17 des 57 délégations nationales se composaient uniquement d'hommes; et que seules 10 femmes étaient cheffes de délégation.

Depuis l'adoption de la résolution en 2011, l'AP OSCE s'est engagée à renforcer le dialogue sur les sujets liés à l'égalité des genres, non seulement dans sa propre structure, mais également auprès des parlements nationaux. À la suite de la session annuelle tenue au Luxembourg en 2019, 2 des 15 résolutions adoptées portaient sur des enjeux liés à l'égalité des genres<sup>62</sup>, en l'occurrence les avantages de la numérisation pour les politiques en faveur de l'égalité des genres et l'intégration des préoccupations pour l'égalité des genres et du point de vue de la jeunesse dans la lutte contre les changements climatiques.

Le Secrétariat international de l'AP OSCE coopère activement avec les organes de l'OSCE à des initiatives et des activités conjointes ayant trait à l'égalité des genres. De 2024 à 2025, l'AP OSCE

---

<sup>59</sup> Les données de la Section II du rapport couvrent la période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 1<sup>er</sup> juin 2025.

<sup>60</sup> Règlement de l'AP OSCE, 21 mars 2020, <https://www.oscepa.org/en/documents/rules-of-procedure/1831-rules-of-procedure-french/file>.

<sup>61</sup> Résolution sur la représentation des femmes à l'AP de l'OSCE, 20<sup>e</sup> session annuelle, du 6 au 10 juillet 2011, <https://www.oscepa.org/en/documents/annual-sessions/2011-belgrade/declaration-4/3031-belgrade-resolutions-fre/file>.

<sup>62</sup> Voir la [Déclaration de Luxembourg pour l'AP OSCE en 2019](#).

a collaboré avec le BIDDH à l'élaboration d'une étude intitulée « Enhancing Disability Inclusion in Parliament: A Methodology for Assessing Parliaments in the OSCE Region ». Dans cette étude, le BIDDH propose une méthodologie participative en six étapes permettant d'évaluer et de promouvoir la participation des personnes handicapées aux processus parlementaires. Visant l'ensemble des états participants de l'OSCE, ce document se fonde sur des engagements internationaux comme la *Convention relative aux droits des personnes handicapées*<sup>63</sup> et les engagements de la dimension humaine de l'OSCE<sup>64</sup>.

Au début de 2025, l'AP OSCE, en collaboration avec le BIDDH, a tenu un webinaire pour souligner le 30<sup>e</sup> anniversaire du Programme d'action de Beijing<sup>65</sup>. Ce webinaire a réuni 65 parlementaires, responsables de l'OSCE et experts qui ont pu discuter du rôle des parlements ainsi que des progrès accomplis – et des défis rencontrés – dans la poursuite de l'égalité des genres.

Toujours en 2025, l'AP OSCE et le BIDDH ont tenu conjointement un webinaire sur le rôle des organes parlementaires dans l'atteinte de l'égalité des genres. Il a été l'occasion de présenter des données sur les organes parlementaires qui travaillent à l'égalité des genres dans 48 des États participants de l'OSCE, et de discuter les impacts de ces organes officiels ou informels.

En outre, des délégués de l'AP OSCE ont pris part à des événements externes axés sur l'égalité des genres. Par exemple, Carina Ödebrink (Suède), rapporteuse de la Commission générale de la démocratie, des droits de l'homme et des questions humanitaires de l'AP OSCE, et Federica Onori (Italie), membre de l'AP OSCE, ont pris part à la Conférence sur l'égalité des genres tenue à Vienne par la Finlande (chargée en 2025 de la présidence de l'OSCE). Cette conférence de deux jours, où on a exploré comment l'inclusion et l'autonomisation des femmes aident à la résilience, a réuni de hauts responsables de l'OSCE, des représentants de gouvernements et des experts, qui ont discuté des mesures à prendre pour promouvoir l'égalité des genres dans la région<sup>66</sup>.

Enfin, pour souligner la Journée internationale des femmes de 2025, l'AP OSCE a organisé une activité en ligne mettant l'accent sur le 30<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Les participants ont fait le point sur les progrès accomplis au chapitre des droits de la femme partout dans le monde depuis 30 ans, tout en déplorant qu'ils ne soient pas plus rapides et uniformes, surtout dans des domaines comme les droits génésiques, le soutien à la société civile et la représentation politique.

---

<sup>63</sup> <https://www.ohchr.org/fr/treaty-bodies/crpd>.

<sup>64</sup> <https://www.osce.org/odihr/human-dimension-commitments>.

<sup>65</sup> <https://www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2015/01/beijing-declaration>.

<sup>66</sup> Communiqué de presse (en anglais) : <https://www.oscepa.org/en/news-a-media/press-releases/2025/osce-parliamentarians-highlight-role-of-good-laws-and-tools-in-promoting-equal-opportunities-at-gender-conference-in-vienna>.

## A. DONNÉES SUR LE RÉPERTOIRE DES MEMBRES

La composition de l'AP OSCE reste dominée par les hommes, comme lors des années précédentes. Actuellement, l'AP OSCE est composée de 141 femmes et de 292 hommes. Par conséquent, 64,72 % de ses membres (y compris les chefs de délégations, les membres et les membres remplaçants) sont des hommes.

Toutefois, depuis l'adoption de la résolution sur la représentation des femmes à l'AP OSCE en 2011, le nombre de femmes représentantes parmi les membres continue d'augmenter. Comme on peut le voir à la **figure 1**, en juin 2025, la représentation féminine (qui comprend les chefs de délégation, les chefs adjoints de délégation, les membres et les membres remplaçants) à l'AP OSCE était de 32,6 %, ce qui était légèrement plus élevé que l'année précédente (31,57 %)<sup>67</sup>.

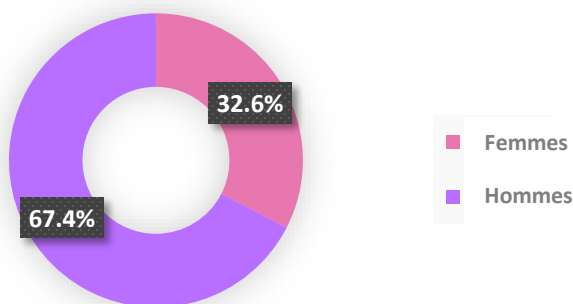


Figure 1 – Équilibre entre les genres chez les membres de l'AP OSCE (y compris les chefs de délégation, les chefs adjoints de délégation, les membres et les membres remplaçants) en juin 2025 (en pourcentage)

## B. INITIATIVE VISANT À STIMULER LA PARTICIPATION DES FEMMES

Selon l'article 1.4 du Règlement de l'AP OSCE<sup>68</sup>, chaque délégation nationale doit s'efforcer d'être composée de représentants des deux genres. Comme le montre la **figure 2**, le nombre de délégations exclusivement masculines est passé de 17 en 2011 à 10 en 2012 et en 2013, puis à 9 en 2014, avant de remonter à 10 en 2015, puis de retomber à 6 en 2016 et en 2017. En outre, le nombre de délégations exclusivement masculines est passé à 2 en 2018, en 2019 et en 2025,

<sup>67</sup> Voir le tableau A.1 à l'annexe A.

<sup>68</sup> Règlement de l'AP OSCE, <https://www.oscepa.org/en/documents/rules-of-procedure/1831-rules-of-procedure-french/file>.

le niveau le plus faible jamais atteint. En date de juin 2025, seuls deux pays (Bosnie-Herzégovine et Slovaquie) ne comptaient aucune femme dans leur délégation<sup>69</sup>.

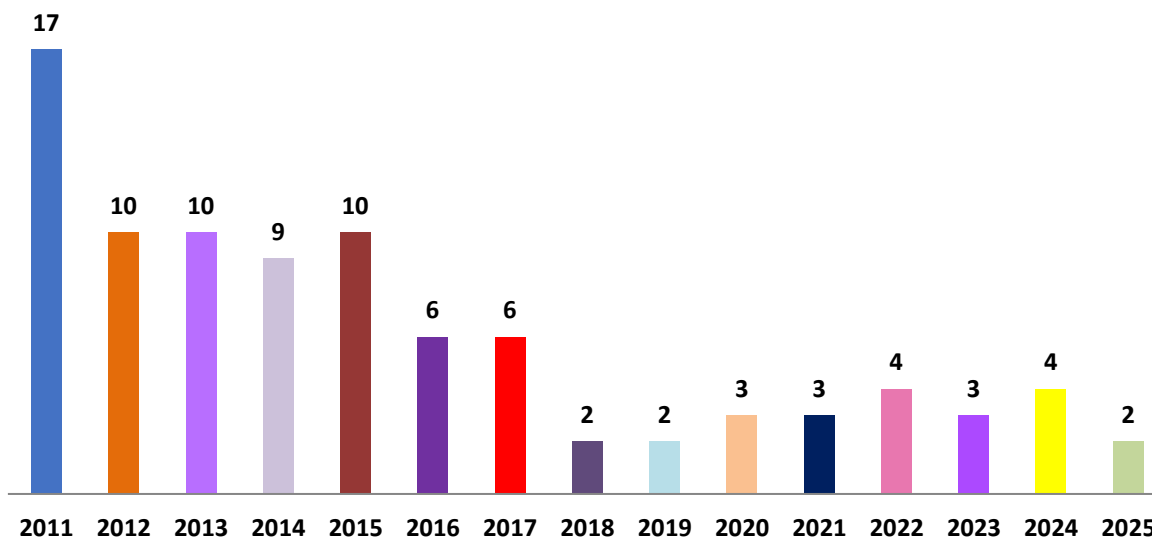


Figure 2 – Nombre de délégations ne comptant aucune femme parmi leurs membres (de 2011 à 2025), au mois de juin 2025

La **figure 3** ci-dessous présente les données ventilées par genre de l'AP, y compris les membres et les membres remplaçants<sup>70</sup>.

<sup>69</sup> Exception faite du Saint-Siège.

<sup>70</sup> Voir le tableau A.3 à l'annexe A.



Figure 3 – Ventilation par genre de l'AP OSCE en date de juin 2025

### C. ÉQUILIBRE ENTRE LES GENRES PARMIS LES MEMBRES DU BUREAU DE L'AP OSCE

Le Bureau de l'AP OSCE se compose du président, de huit vice-présidents, du trésorier, ainsi que de trois membres des bureaux de chacune des commissions générales. En juin 2025, le Bureau était composé de 19 membres, dont six femmes, soit un rapport de 68,42 % à 31,58 % en faveur des membres masculins. Il s'agit d'une amélioration de la représentation des femmes par rapport aux années 2022, 2023 et 2024, où les femmes représentaient 26,32 % de l'effectif du Bureau. Cependant, il s'agit d'une diminution de 1,46% comparativement à 2021, année durant laquelle la représentation des femmes était plus élevée.

Comme le montre la **figure 4**, la représentation féminine au Bureau a atteint en 2025 l'objectif de 30 % recommandé dans la résolution de 2011 sur la représentation des femmes à l'AP de l'OSCE<sup>71</sup>.

<sup>71</sup> Voir le tableau A.4 à l'annexe A.

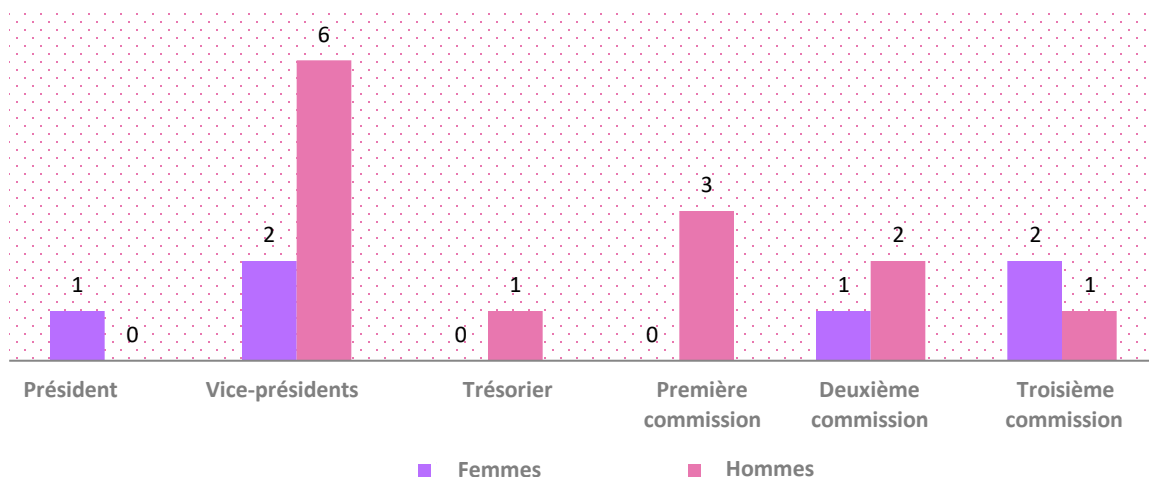


Figure 4 – Équilibre entre les genres au sein des membres du Bureau de l'AP de l'OSCE en juin 2025

### 1. FEMMES AUX POSTES DE PRÉSIDENT ET DE VICE-PRÉSIDENTS AU SEIN DE L'AP OSCE

À la session annuelle de 2023, Pia Kauma (Finlande) a été élue présidente, devenant ainsi la quatrième femme à occuper ce poste. Elle a été réélue en 2024. Cependant, l'équilibre entre les genres aux postes de président et de vice-présidents de l'AP OSCE a varié au fil des années. Entre 1992 et 2024, 15 hommes et seulement 4 femmes ont assuré la présidence.

Les autres femmes à occuper la présidence ont été Margareta Cederfelt (Suède, 2021-2023), Christine Muttonen (Autriche, 2016–2017) et Helle Degn (Danemark, 1998–2000).

### 2. MEMBRES DES BUREAUX DES COMMISSIONS GÉNÉRALES DE L'AP OSCE

Après la session annuelle de 2024, la représentation entre les genres au sein des bureaux des commissions générales de l'AP OSCE est restée dominée par les hommes; six membres des bureaux étaient des hommes et trois seulement étaient des femmes. C'était une légère amélioration par rapport aux trois années précédentes, pendant lesquelles sept membres étaient des hommes et deux seulement des femmes. À titre de comparaison, en juin 2021, les membres féminins occupaient trois des neuf postes des bureaux des commissions générales, alors qu'elles occupaient quatre postes en 2019 et deux postes en 2018.

### 3. REPRÉSENTANTS SPÉCIAUX DE L'AP OSCE

Selon le Règlement de l'AP OSCE, le président peut nommer des représentants spéciaux pour agir en son nom, notamment en engageant le dialogue et en participant à des activités visant à promouvoir les objectifs de l'AP OSCE. Chaque année, le nombre de représentants spéciaux varie en fonction des priorités de l'AP et des besoins de traiter certains sujets.

En juin 2025, 5 représentants spéciaux sur 14 (35,7 %) étaient des femmes (voir la **figure 5**)<sup>72</sup>. Leur mandat est envisagé pour un an avec une possibilité de prolongation.

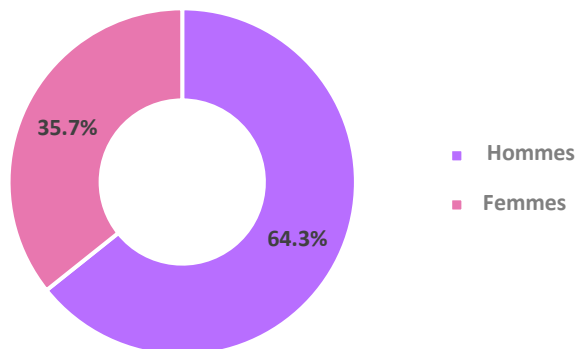


Figure 5 – Équilibre entre les genres parmi les représentants spéciaux de l'AP OSCE en juin 2025 (en pourcentage)

## D. PARTICIPATION DES FEMMES AUX RÉUNIONS STATUTAIRES

### 1. SESSION ANNUELLE DE 2024

Le nombre de femmes parlementaires participant aux sessions annuelles a diminué en 2024 par rapport aux années précédentes, alors qu'il connaissait une hausse constante depuis 2019. Comme le montre la **figure 6**, 201 membres et membres remplaçants ont participé à la session annuelle de l'AP OSCE de 2024, à Bucarest. De ce nombre, 61 étaient des femmes (30,35 %) et 140 des hommes<sup>73</sup>. En 2023, 34,25 % des participants étaient des femmes; en 2022, ce pourcentage atteignait 31,06 %<sup>74</sup>.

---

<sup>72</sup> Voir le tableau A.5 à l'annexe A.

<sup>73</sup> Voir le tableau A.6 à l'annexe A.

<sup>74</sup> Voir le tableau A.6.1 à l'annexe A.

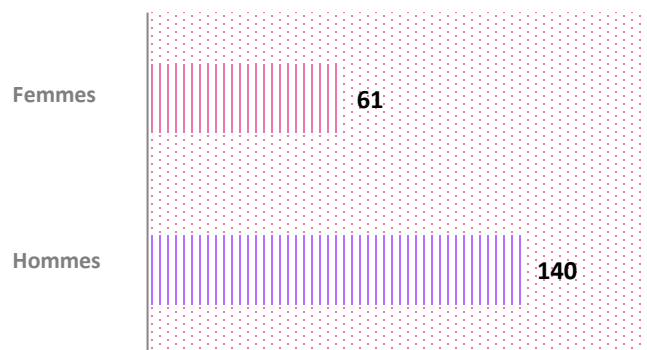


Figure 6 – Ventilation par genre de la participation des parlementaires à la session annuelle de l'AP OSCE de 2024, à Bucarest

## 2. RÉUNION D'AUTOMNE 2024

Au total, 116 membres et membres remplaçants ont participé à la réunion d'automne de 2024, à Dublin. De ce nombre, 43 (37,07 %) étaient des femmes et 73 des hommes<sup>75</sup>.

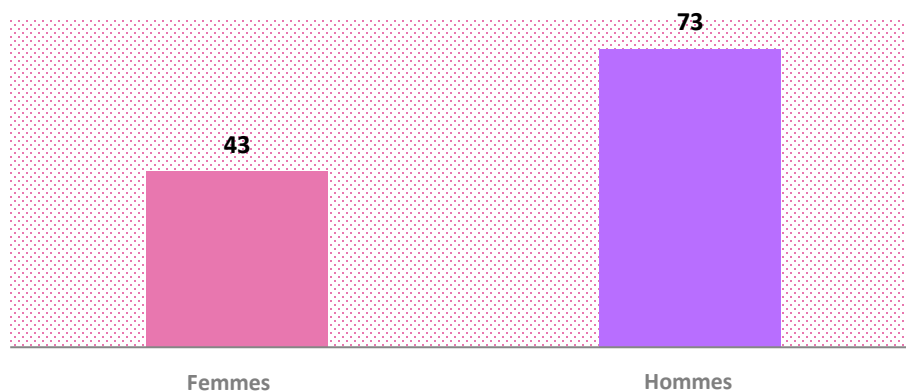


Figure 7 – Ventilation par genre de la participation des parlementaires à la réunion d'automne 2024 de l'AP OSCE

## 3. RÉUNION D'HIVER 2025

Au total, 181 membres et membres remplaçants ont participé à la réunion d'hiver de 2025, dont 60 (33,15 %) étaient des femmes et 121 des hommes<sup>76</sup>.

<sup>75</sup> Voir le tableau A.7 à l'annexe A.

<sup>76</sup> Voir le tableau A.8 à l'annexe A.

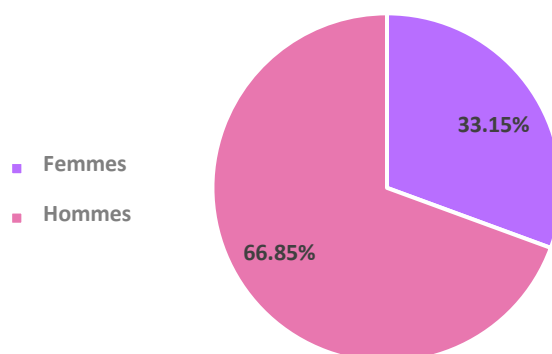


Figure 8 – Ventilation par genre de la participation des parlementaires à la réunion d'hiver 2025 de l'AP OSCE (en pourcentage)

## E. PARTICIPATION DES FEMMES AUX COMMISSIONS AD HOC DE L'AP OSCE

La participation des femmes aux commissions ad hoc a varié au fil des années. En date de juin 2025, l'AP OSCE comptait quatre commissions ad hoc, soit la Commission ad hoc sur la lutte contre le terrorisme, la Commission ad hoc sur la migration, l'Équipe parlementaire de soutien pour l'Ukraine et la Sous-commission du règlement. Comme le montre la **figure 9**, les femmes représentaient moins de 50 % des participants à trois des commissions ad hoc (la parité hommes-femmes était atteinte dans la Commission ad hoc sur la migration)<sup>77</sup>.

A.9 Participation aux commissions ad hoc de l'AP OSCE			
Au 1 <sup>er</sup> juin 2025			
	Parlementaires	Femmes	% de femmes
Commission ad hoc sur la lutte contre le terrorisme	13	5	38,46 %
Commission ad hoc sur la migration	18	9	50,00 %
Équipe parlementaire de soutien pour l'Ukraine	14	5	26,32 %
Sous--commission du règlement	14	6	42,86 %

Figure 9 – Participation des femmes aux commissions ad hoc de l'AP OSCE en date de juin 2025 (en pourcentage)

<sup>77</sup> Voir le tableau A.9 à l'annexe A.

## F. PARTICIPATION DES FEMMES AUX MISSIONS D'OBSERVATION DES ÉLECTIONS DE L'AP OSCE EN 2024-2025

De juillet 2024 à juin 2025, le nombre total de femmes parlementaires ayant participé aux missions d'observation des élections de l'OSCE était de 111, ce qui représentait 29,84 % du nombre total d'observateurs déployés (372). La **figure 10** montre la ventilation par genre des cinq missions d'observation des élections qui ont eu lieu au cours de la période visée<sup>78</sup>.

A.10 Participation aux missions d'observation des élections de l'AP OSCE			
1 <sup>er</sup> juillet 2024 au 1 <sup>er</sup> juin 2025			
Élections observées	Parlementaires	Femmes	% de femmes
Élections parlementaires, Azerbaïdjan (01-09-2024)	39	10	25,64 %
Élection présidentielle, Moldova (20-10-2024)	32	11	34,38 %
Élections parlementaires, Géorgie (26-10-2024)	44	15	34,09 %
Élections parlementaires, Ouzbékistan (27-10-2024)	42	8	19,05 %
2 <sup>e</sup> tour de l'élection présidentielle, Moldova (03-11-2024)	6	1	16,67 %
Élections parlementaires et élection présidentielle, États-Unis (05-11-2024)	131	41	31,30 %
Reprise de l'élection présidentielle, Roumanie (04-05-2025)	4	1	25,00 %
Élections parlementaires, Albanie (11-05-2025)	70	23	32,86 %
Second tour de la reprise de l'élection présidentielle, Roumanie (18-05-2025)	4	1	25,00 %
<b>Total</b>	<b>372</b>	<b>111</b>	<b>29,84 %</b>

Figure 10 – Participation des femmes aux missions d'observation des élections de l'AP OSCE, 2024-2025 (en pourcentage)

## G. ACTIVITÉS ET RÉUNIONS SUR PLACE ET EN LIGNE

En plus de tenir des réunions statutaires, l'AP OSCE conçoit et coorganise, en coopération avec les délégations nationales et les organes de l'OSCE, différentes activités sur place et en ligne.

Dans le cadre de deux réseaux informels – celui des jeunes parlementaires et celui de l'égalité des genres – les parlementaires sont invités à mettre en lumière des enjeux clés et à trouver de

<sup>78</sup> Voir le tableau A.10 à l'annexe A.

nouvelles façons de coopérer, de communiquer les pratiques exemplaires et de relever les défis auxquels font face les États participants de l'OSCE.

## 1. RÉSEAU INFORMEL DES JEUNES PARLEMENTAIRES

Le réseau informel des jeunes parlementaires de l'AP OSCE, qui s'adresse aux parlementaires de moins de 40 ans, a été lancé à Washington, en 2020, à l'initiative de jeunes parlementaires. Durant la période visée par le présent rapport, de juillet 2024 à juin 2025, le réseau a tenu quatre rencontres : à la session annuelle de Bucarest, où la représentation féminine a atteint 60,87 %; en Norvège, où 8 des 18 jeunes parlementaires participants (44,44 %) étaient des femmes; à Dublin, où 7 des 15 participants (46,67 %) étaient des femmes; et en Slovaquie, où les femmes représentaient 6 participants sur 13 (46,15 %). Dans l'ensemble, pendant la période visée par le présent rapport, les femmes ont représenté plus de la moitié des participants – 35, ou 50,72 % du total (voir la **figure 11**).

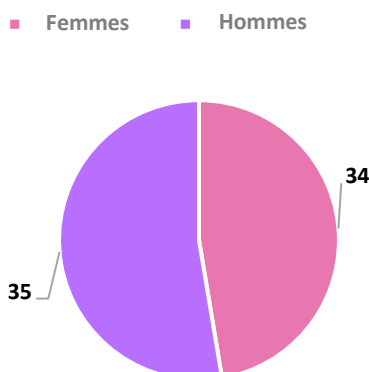


Figure 11 – Participation aux rencontres du réseau informel des jeunes parlementaires, 2024–2025 (en pourcentage)

## 2. RÉSEAU INFORMEL SUR L'ÉGALITÉ DES GENRES

Le 27 octobre 2022, la représentante de l'AP OSCE pour les questions de genre, Dre Hedy Fry, a lancé le réseau informel sur l'égalité des genres. À cette occasion, un groupe diversifié de parlementaires ont pris part à la première d'une série de discussions sur l'égalité des genres dans la région de l'OSCE. Les participants à ce réseau souhaitent, par leurs interactions informelles, dégager les domaines où l'on constate des progrès, mais aussi cibler les obstacles qui nuisent à une meilleure égalité dans les États participants de l'OSCE, au sein de l'AP et des autres structures de l'OSCE, et dans le cadre de l'approche sur les femmes, la paix et la sécurité.

Sous la conduite de la Dre Fry, le réseau informel sur l'égalité des genres a tenu cinq séances de discussion en ligne (le 27 octobre 2022, le 25 janvier 2023, le 26 mai 2023, le 23 janvier 2024 et le 16 janvier 2025); il continuera ses activités à l'appui du mandat de la représentante spéciale. Globalement, beaucoup plus de femmes (79,74 %) que d'hommes ont pris part aux rencontres du réseau, comme l'illustre la **figure 12**<sup>79</sup>.

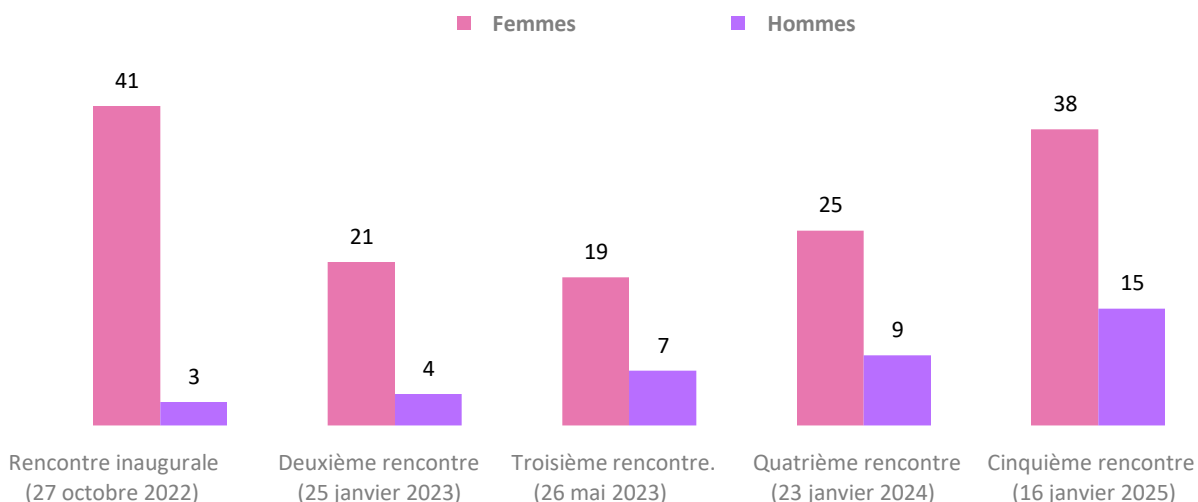


Figure 12 – Participation aux rencontres du réseau informel sur l'égalité des genres (2022–2025)

### 3. PARTICIPATION AUX ÉVÉNEMENTS OUVERTS À L'ENSEMBLE DE L'AP OSCE EN 2024–2025

Trois événements ouverts à l'ensemble de l'AP OSCE ont eu lieu entre le 1<sup>er</sup> juillet 2024 et le 1<sup>er</sup> juin 2025. Il s'agit des événements suivants :

- Conférence d'Achgabat de l'AP OSCE sur les générations futures (les 27 et 28 novembre 2024);
- Séminaire en ligne tenu conjointement par l'AP OSCE et le BIDDH sur le 30<sup>e</sup> anniversaire du Programme d'action de Beijing et le rôle des parlementaires (« 30 Years of the Beijing Platform for Action: the Role of Parliaments ») (le 16 janvier 2025);
- Le webinaire tenu conjointement par l'AP OSCE et le BIDDH sur le rôle des organes parlementaires dans l'atteinte de la parité hommes-femmes et la transformation des politiques sur l'égalité des genres (« Towards gender parity and transformative gender equality policy: The role of parliamentary bodies ») (le 6 mars 2025).

<sup>79</sup> Voir le tableau A.12 à l'annexe A.

La **figure 13** illustre quelle a été la participation des parlementaires à ces activités<sup>80</sup>.

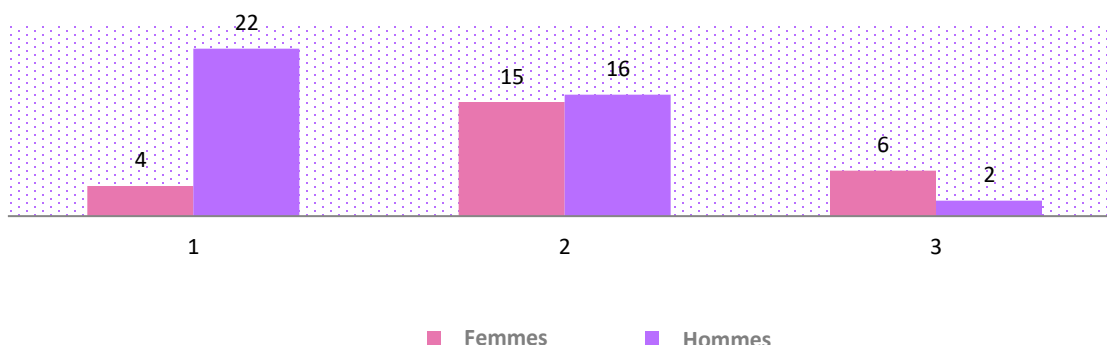


Figure 13 – Participation aux activités ouvertes à l'ensemble de l'AP OSCE, 2024-2025

## SECTION II : ÉGALITÉ DES GENRES AU SEIN DU SECRÉTARIAT INTERNATIONAL DE L'AP OSCE

### A. PERSONNEL PERMANENT

Comme le montre la **figure 14**, le personnel permanent du Secrétariat international de l'AP OSCE, y compris aux bureaux de Copenhague et de Vienne, est actuellement composé du secrétaire général et de 24 personnes – 12 hommes et 12 femmes<sup>81</sup>. Les postes de secrétaire général et de secrétaire général adjoint de l'AP OSCE sont occupés par des hommes. Des changements aux postes de haute direction ont été apportés après la session annuelle de 2021 en vue d'assurer une meilleure égalité entre les genres au niveau supérieur de la prise de décisions.

<sup>80</sup> Voir le tableau A.13 à l'annexe A.

<sup>81</sup> Voir le tableau A.14 à l'annexe A.

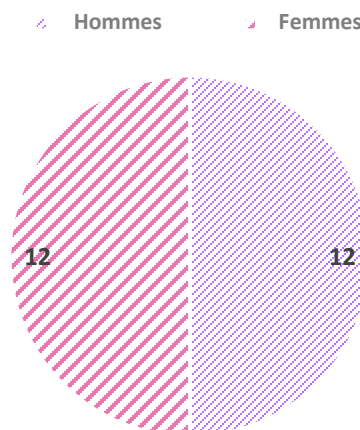


Figure 14 – Composition par genre du personnel permanent du Secrétariat international de l'AP OSCE en juin 2025

## B. PROGRAMME D'ADJOINTS DE RECHERCHE

Dans le cadre de son programme d'adjoints de recherche, le Secrétariat international de l'AP OSCE embauche régulièrement de nouveaux diplômés, âgés au plus de 28 ans, pour l'aider dans son travail quotidien. Les adjoints de recherche participants, engagés pour une période de six mois, acquièrent une expérience pratique dans le domaine des affaires internationales et perfectionnent leurs connaissances des affaires internationales politico-militaires, économiques, environnementales et liées aux droits de la personne, tout en renforçant leurs compétences professionnelles dans des domaines liés aux travaux de l'AP. En juin 2025, cinq adjoints de recherche travaillaient au Secrétariat international à Copenhague et quatre au bureau de Vienne, soit trois hommes et six femmes, pour un total de 9 personnes.

## REPRÉSENTATION DES FEMMES AU SEIN DES PARLEMENTS NATIONAUX DES ÉTATS PARTICIPANTS DE L'OSCE

Selon les données fournies par l'Union interparlementaire, la représentation des femmes dans les parlements des États participants de l'OSCE a fluctué ces dernières années. La représentation totale des femmes dans les organes législatifs des États participants de l'OSCE s'élevait à 29 % en 2020. Elle a augmenté en 2021, se chiffrant à 38 %, avant de retomber à 30,75 % en 2022 et en 2023, puis de légèrement remonter en 2024 (30,86 %). Le 30 avril 2025 (date des données les plus récentes au moment de la rédaction du présent rapport), la représentation féminine était de 31,40 %<sup>82</sup>.

<sup>82</sup> Voir le tableau A.15 à l'annexe A.

Au sein de la région de l'OSCE, Chypre reste le pays ayant le plus faible pourcentage de femmes au sein de son parlement (14,30 %), suivie de la Hongrie (15,20 %). En revanche, Andorre (50 %) affiche la plus forte représentation de femmes dans ses organes législatifs, suivie respectivement par l'Islande (46 %), Monaco (45,80 %) et la Finlande (45,50 %).

## ÉQUILIBRE ENTRE LES GENRES CHEZ LES AMBASSADEURS ET LES REPRÉSENTANTS PERMANENTS AU CONSEIL PERMANENT DE L'OSCE À VIENNE

Cette dernière section montre la composition par genre des ambassadeurs/représentants permanents auprès du Conseil permanent de l'OSCE à Vienne en juin 2025<sup>83</sup>. Ce groupe comprend les ambassadeurs et les représentants permanents des 57 États participants, l'ambassadeur de l'Union européenne, les ambassadeurs des 11 partenaires pour la coopération de l'OSCE et l'ambassadeur de l'AP OSCE au Conseil permanent.

Comme le montre la **figure 15**, 70,77 % des ambassadeurs sont des hommes, tandis que 29,23 % sont des femmes. Par rapport à juin 2024, le nombre de représentantes a diminué de 3,12 %.

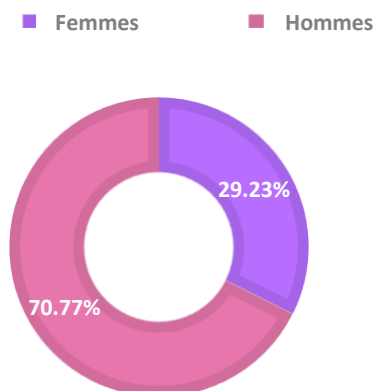


Figure 15 – Ambassadeurs et représentants permanents auprès du Conseil permanent de l'OSCE en juin 2025 (en pourcentage)

<sup>83</sup> Voir le tableau A.16 à l'annexe A.

## ANNEXE A

Tableau A.1

A.1 Composition de l'AP de l'OSCE				
Au 1 <sup>er</sup> juin 2025				
	Femmes	Hommes	Femmes en %	Total
Membres de l'AP OSCE	141	292	35,28 %	433

Tableau A.2

A.2 Nombre de délégations exclusivement masculines (de 2011 à 2025)	
Au 1 <sup>er</sup> juin 2025	
2013	10
2014	9
2015	10
2016	6
2017	6
2018	2
2019	2
2020	3
2021	3
2022	4
2023	3
2024	4
2025	2

Tableau A.3

A.3 Composition par genre de l'AP OSCE				
Au 1 <sup>er</sup> juin 2025				
	Femmes	Hommes	Femmes en %	Total
Membres de l'AP OSCE	86	187	31,51 %	273
Membres remplaçants de l'AP OSCE	55	105	34,38 %	160
<b>Total</b>	<b>141</b>	<b>292</b>	<b>35,28 %</b>	<b>433</b>

Tableau A.4

A.4 Équilibre entre les genres parmi les membres du Bureau			
Au 1 <sup>er</sup> juin 2025			
	Femmes	Hommes	Total
Présidente	1	0	1
Vice-présidents	2	6	8
Trésorier	0	1	1
Première commission	0	3	3
Deuxième commission	1	2	3
Troisième commission	2	1	3
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>13</b>	<b>19</b>

Tableau A.5

A.5 Équilibre entre les genres parmi les représentants spéciaux de l'AP OSCE		
Au 1 <sup>er</sup> juin 2025		
	Hommes	Femmes
Représentant spécial pour l'Arctique et le Grand Nord	1	
Représentante spéciale pour l'Asie centrale		1
Représentant spécial en matière de changements climatiques	1	
Représentant spécial pour la lutte contre le crime organisé	1	
Représentante spéciale sur le changement démographique et la sécurité		1
Représentant spécial pour l'Europe de l'Est	1	
Représentante spéciale pour la lutte contre la corruption		1
Représentante spéciale sur les questions de genre		1
Représentant spécial pour les enjeux liés à la traite des personnes	1	
Représentant spécial pour les affaires méditerranéennes	1	
Représentant spécial pour les prisonniers politiques	1	
Représentant spécial pour le Caucase du Sud	1	
Représentant spécial pour l'Europe du Sud-Est	1	
Représentante spéciale pour l'engagement des jeunes		1
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>5</b>

Tableau A.6

A.6 Participation à la session annuelle de 2024 de l'AP OSCE, à Bucarest
--

Total hommes	140
Total femmes	61
<b>Total</b>	<b>201</b>

Tableau A.6.1

A.6.1 Participation aux sessions annuelles de l'AP OSCE (de 2010 à 2024)				
	Femmes	Hommes	% de femmes	Total
2010	50	186	21 %	236
2011	55	169	24,50 %	224
2012	61	185	25 %	246
2013	67	178	27 %	245
2014	74	180	29 %	254
2015	63	182	25,70 %	245
2016	75	205	26,80 %	280
2017	60	173	25,70 %	233
2018	79	202	28 %	281
2019	70	200	26 %	270
2020	Annulée (pandémie de COVID-19)			
2021 (à distance)	22	57	27,80 %	79
2022	73	162	31,06 %	235
2023	75	145	34,25 %	220
2024	61	140	30,35 %	201

Tableau A.7

A.7 Participation à la réunion d'automne de l'AP OSCE, à Dublin (2024)	
Femmes	43
Hommes	73
% de femmes	37,07 %
<b>Total</b>	<b>116</b>

Tableau A.8

A.8 Participation à la réunion d'hiver de l'AP OSCE, à Vienne (2025)	
Femmes	60
Hommes	121
% de femmes	33,15 %
<b>Total</b>	<b>181</b>

Tableau A.9

A.9 Participation aux commissions ad hoc l'AP OSCE			
Au 1 <sup>er</sup> juin 2025			
	Parlementaires	Femmes	% de femmes
Commission ad hoc sur la lutte contre le terrorisme	13	5	38,46 %
Commission ad hoc sur la migration	18	9	50,00 %
Équipe parlementaire de soutien pour l'Ukraine	19	5	26,32 %
Sous-commission du règlement	14	6	42,86 %
<b>Total</b>	<b>64</b>	<b>25</b>	<b>39,06 %</b>

Tableau A.10

A.10 Participation aux missions d'observation des élections de l'AP OSCE			
Du 1 <sup>er</sup> juillet 2024 au 1 <sup>er</sup> juin 2025			
Élections observées	Parlementaires	Femmes	% de femmes
Élections parlementaires, Azerbaïdjan (01-09-2024)	39	10	25,64 %
Élection présidentielle, Moldova (20-10-2024)	32	11	34,38 %
Élections parlementaires, Géorgie (26-10-2024)	44	15	34,09 %
Élections parlementaires, Ouzbékistan (27-10-2024)	42	8	19,05 %
2 <sup>e</sup> tour de l'élection présidentielle, Moldova (03-11-2024)	6	1	16,67 %
Élections parlementaires et élection présidentielle, États-Unis (05-11-2024)	131	41	31,30 %
Reprise de l'élection présidentielle, Roumanie (04-05-2025)	4	1	25,00 %
Élections parlementaires, Albanie (11-05-2025)	70	23	32,86 %
Second tour de la reprise de l'élection présidentielle, Roumanie (18-05-2025)	4	1	25,00 %
<b>Total</b>	<b>372</b>	<b>111</b>	<b>29,84 %</b>

Tableau A.11

A.11 Participation aux rencontres du réseau informel des jeunes parlementaires				
Du 1 <sup>er</sup> juillet 2024 au 1 <sup>er</sup> juin 2025				
Liste des rencontres	Parlementaires	Femmes	Hommes	% de femmes
Rencontre, en marge de la session annuelle de 2024, sur le thème suivant : la coopération dans les domaines de	23	14	9	60,87 %

Le rapport annuel 2024 de la représentante spéciale de l'AP OSCE sur les questions de genre

l'énergie, de l'environnement et de la numérisation (« Empowering Young Parliamentarians: Fostering Cooperation in Energy, Environment, and Digitalization for a Secure and Sustainable Future ») (1 <sup>er</sup> juillet 2024)				
Visite à Stavanger, en Norvège (du 4 au 6 septembre 2024)	18	8	10	44,44 %
Rencontre pendant la réunion d'automne, à Dublin (1 <sup>er</sup> octobre 2024)	15	7	8	46,67 %
Visite en Slovénie (15 mars 2025)	13	6	7	46,15 %
<b>Total</b>	<b>69</b>	<b>35</b>	<b>34</b>	<b>50,72 %</b>

Tableau A.12

A.12 Participation aux rencontres du réseau informel sur l'égalité des genres				
Du 1 <sup>er</sup> juillet 2024 au 1 <sup>er</sup> juin 2025				
Liste des rencontres	Parlementaires	Femmes	Hommes	% de femmes
Rencontre inaugurale (27 octobre 2022)	44	41	3	93,18 %
Deuxième rencontre (25 janvier 2023)	25	21	4	84 %
Troisième rencontre (26 mai 2023)	26	19	7	73,08 %
Quatrième rencontre (23 janvier 2024)	34	25	9	73,58 %
Cinquième rencontre (16 janvier 2025)	24	16	8	66,66 %
<b>Total</b>	<b>153</b>	<b>122</b>	<b>31</b>	<b>79,74 %</b>

Tableau A.13

A.13 Participation aux activités ouvertes à l'ensemble de l'AP OSCE				
Du 1 <sup>er</sup> juillet 2024 au 1 <sup>er</sup> juin 2025				
Liste des rencontres	Parlementaires	Femmes	Hommes	% de femmes
Conférence d'Achgabat de l'AP OSCE sur les générations futures (les 27 et 28 novembre 2024)	26	4	22	15,38 %
Séminaire en ligne tenu conjointement par l'AP OSCE et le BIDDH sur le 30 <sup>e</sup> anniversaire du Programme d'action de Beijing et le rôle des parlementaires (« 30 Years of the Beijing Platform for Action: the Role of Parliaments ») (le 16 janvier 2025)	31	15	16	48,39 %
Le webinaire tenu conjointement par l'AP OSCE et le BIDDH sur le rôle des organes parlementaires dans l'atteinte de la parité hommes-femmes et la transformation des politiques sur l'égalité des genres (« Towards gender parity and transformative gender equality policy: The role of parliamentary bodies ») (le 6 mars 2025)	8	6	2	75,00 %
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>25</b>	<b>40</b>	<b>38,46 %</b>

Tableau A.14

A.14 Composition par genre du personnel permanent du Secrétariat international de l'AP OSCE	
Au 1 <sup>er</sup> juin 2025	
Femmes	12
Hommes	12

Tableau A.15

A.15 Femmes au sein des parlements nationaux des États participants de l'OSCE (selon les données de l'Union interparlementaire)				
Au 30 avril 2025				
	Parlementaires	Femmes	Hommes	% de femmes
<b>Total</b>	<b>14413</b>	<b>4525</b>	<b>9888</b>	<b>31,40 %</b>

Tableau A.16

A.16 Équilibre entre les genres chez les ambassadeurs et les représentants permanents au Conseil permanent de l'OSCE, à Vienne, par pays
--

Au 1 <sup>er</sup> juin 2025		
États participants	États participants ayant un ambassadeur ou un représentant permanent	États participants ayant une ambassadrice ou une représentante permanente
Albanie	0	1
Allemagne	0	1
Andorre	1	0
Arménie	1	0
Autriche	1	0
Azerbaïdjan	1	0
Belarus	1	0
Belgique	1	0
Bosnie-Herzégovine	0	1
Bulgarie	/	/
Canada	0	1
Chypre	1	0
Croatie	1	0
Danemark	1	0
Espagne	1	0
Estonie	0	1
États-Unis	/	/
Fédération de Russie	1	0
Finlande	1	0
France	0	1
Géorgie	1	0
Grèce	1	0
Hongrie	1	0
Irlande	0	1
Islande	0	1
Italie	1	0
Kazakhstan	1	0
Kirghizistan	1	0
Lettonie	1	0
Liechtenstein	0	1

Lituanie	1	0
Luxemburg	1	0
Macédoine du Nord	1	0
Malta	0	1
Moldova	0	1
Monaco	1	0
Mongolie	1	0
Monténégro	1	0
Norvège	0	1
Ouzbékistan	1	0
Pays-Bas	/	/
Pologne	/	/
Portugal	1	0
République tchèque	1	0
Roumanie	1	0
Royaume-Uni	1	0
Saint-Marin	0	1
Saint-Siège	1	0
Serbie	1	0
Slovaquie	1	0
Slovénie	0	1
Suède	0	1
Suisse	1	0
Tadjikistan	1	0
Turkménistan	1	0
Turquie	0	1
Ukraine	1	0
Union européenne	0	1
Afghanistan (partenaire pour la coopération)	/	/
Algérie (partenaire pour la coopération)	1	0
Australie (partenaire pour la coopération)	0	1
Égypte (partenaire pour la coopération)	1	0
Israël (partenaire pour la coopération)	1	0

Le rapport annuel 2024 de la représentante spéciale de l'AP OSCE sur les questions de genre

<b>Japon (partenaire pour la coopération)</b>	1	0
<b>Jordanie (partenaire pour la coopération)</b>	1	0
<b>Maroc (partenaire pour la coopération)</b>	1	0
<b>République de Corée (partenaire pour la coopération)</b>	1	0
<b>Thaïlande (partenaire pour la coopération)</b>	0	1
<b>Tunisie (partenaire pour la coopération)</b>	1	0
<b>AP OSCE</b>	1	0
<b>Total global</b>	<b>46</b>	<b>19</b>



Organization for Security and Co-operation in Europe  
PARLIAMENTARY ASSEMBLY